

Rapport d'analyse de la vulnérabilité du point de prélèvement d'eau souterraine P-5 (X009202)

Municipalité de Fortierville



Fortierville MRC de Bécancour



No projet: EP-2018-41

# Table des matières

1	Caractérisation sommaire du secteur d'alimentation du site de prélèvement d'eau						
2		Caractér	isation du site de prélèvement d'eau	6			
	2	.1 Des	cription du site de prélèvement	6			
		2.1.1	Description du site de prélèvement P-5 (X0009202)	6			
		2.1.2	Description du site d'installation de production d'eau potable X000920				
	2	.2 Plar	n de localisation des aires de protection du site de prélèvement	9			
		2.2.1	Site P-5 (X0009202)				
		2.2.2	Modélisation de l'aire de protection du puits P-5				
		2.2.2.	·				
		2.2.2.	2 Conditions limites	15			
		2.2.2.	3 Propriétés hydrogéologiques	16			
		2.2.2.	4 Recharge	22			
		2.2.2.	5 Calibration du modèle numérique	22			
		2.2.2.	6 Analyse de la sensibilité	25			
		2.2.2.	7 Aire de protection	27			
	2	.3 Nive	eaux de vulnérabilité des aires de protection	31			
3			s de l'inventaire des activités anthropiques et de l'évaluation des m				
	ı'∈		ésentent				
4		Résultat	s de l'inventaire des événements potentiels et de l'évaluation des menace	es qu'ils			
re	pr			-			
5		Résultat	s de l'inventaire des affectations du territoire	37			
6		Identifica	ation des problèmes avérés	40			
7		Conclusi	on et recommandations	40			
			Liste des figures				
			alisation généraleblogie du socle rocheux				
	_		ologie des dépôts meubles				
	_		oto P-5 (vue vers l'est)				
Fi,	gu	ıre 5 : Coι	upe géologique de P-5	8			
	_		es de protection du puits P-5				
	_		es de protection intermédiaire du puits P-5				
	_		lle du modèle conceptuel ction transversale (Nord-Ouest – Sud-Est, exagération verticale x20)				
	_		onditions limites				
			ocalisation des puits utilisés pour la modélisation				

Figure 12 : Conductivité de la couche 1	18
Figure 13 : Conductivité de la couche 2	19
Figure 14 : Conductivité des couches 3 et 4	19
Figure 15 : Section transversale de la conductivité hydraulique	20
Figure 16 : Epaisseur des dépôts meubles	21
Figure 17 : Recharge au sol	22
Figure 18 : Corrélation de l'élévation des niveaux d'eau	23
Figure 19 : Piézométrie simulée au roc en état statique	24
Figure 20 : Analyse de sensibilité - Conductivité	25
Figure 21 : Analyse de sensibilité - Recharge	26
Figure 22 : Lots recoupés par les aires de protection (périmètre urbain)	28
Figure 23 : Lots recoupés par les aires de protection (hors périmètre urbain)	
Figure 24 : Localisation des puits SIH	33
Figure 25 : Répartition des indices DRASTIC	
Figure 26 : Carte d'affectation du territoire (périmètre urbain)	
Figure 27 : Carte d'affectation du territoire (hors périmètre urbain)	39
Liste des tableaux	
Tableau 1 : Caractéristiques de l'aire d'alimentation	12
Tableau 2 : Provenance des informations utilisées	
Tableau 3 : Élévation de la nappe (résultats mesurés vs modélisés)	
Tableau 4 : Identification des numéros de matricule des lots	
Tableau 5 : Caractéristiques des puits SIH	
·	

## Liste des annexes

Annexe 1 : Certificat d'autorisation de P-5

Annexe 2 : Compilation des données générées (tableaux A4-1 à A4-5)

Annexe 3 : Grilles des spécifications Annexe 4 : Coupe géologique de PZ-1

# 1 Caractérisation sommaire du secteur d'alimentation du site de prélèvement d'eau

La municipalité de Fortierville utilise un site de prélèvement d'eau souterraine (P-5) aménagé dans une unité aquifère rocheuse appartenant à la formation de Bécancour et constituée d'une alternance de shale argileux rouge, grès vert, siltstone, gypse et anhydrite. Cette formation géologique est orientée selon une direction sud-ouest / nord-est dans la province géologique des Basses-Terres du Saint-Laurent. Elle couvre une bande d'environ 4 km de largeur et est caractérisée par la présence d'un synclinal (Chambly – Fortierville) dont l'axe apparaît à 1 km au sud de la municipalité. Les figures suivantes présentent la localisation de ce site de prélèvement de même que les cartes géologiques du socle rocheux et des dépôts meubles.

Le puits P-5 est le seul qui alimente présentement le réseau d'aqueduc municipal. Il a été précédé de 4 puits qui ont été fermés au fil du temps. Les puits P-1 et P-2 ont été en opération pendant plusieurs années avant d'être remplacés par P-3. En ce qui concerne P-1, ce puits était aménagé dans le roc et fournissait un débit de l'ordre de 114 L/min (30 gUSpm) et une eau de bonne qualité chimique et bactériologique tandis que dans le cas de P-2, ce puits était aménagé dans les dépôts meubles et fournissait une eau très ferrugineuse et très colorée.

La grande capacité de production de P-3 a contribué à l'abandon des puits P-1 et P-2 et il a donc été raccordé au réseau d'aqueduc en 1980 malgré le fait qu'il présentait également des concentrations élevées en fer et manganèse. Ce puits a donc été la source d'approvisionnement en eau potable de la municipalité par la suite.

Le puits P-3 a fait l'objet de plusieurs interventions à partir de 2004 afin de préciser la provenance du fer et du manganèse. C'est ainsi que ce puits a fait l'objet d'une inspection par caméra et d'un échantillonnage à deux profondeurs différentes (entre 34,14 et 38,4 m de même qu'entre 38,7 et 45,7 mètres) afin de comparer la concentration de quelques paramètres physico-chimiques pour ces deux niveaux. Les résultats indiquent que l'horizon plus profond fournit une eau de meilleure qualité bien que les objectifs esthétiques soient dépassés dans cet intervalle. Également, une valeur de 2,5 mg/L a été rapportée pour le COT dans ce dernier intervalle. Par ailleurs, l'inspection par caméra a décelé un vice de construction dans ce puits, ce qui aurait engendré la création d'un chemin préférentiel le long du tubage de P-3.

À la suite de cette intervention, le forage exploratoire P-4 a été réalisé en mai 2005 afin d'intercepter une fracture localisée à 39,4 mètres de profondeur soit dans l'intervalle le plus profond tel qu'observé lors de l'inspection par caméra. Malheureusement, en descendant le tubage à 38,7 mètres, aucune venue d'eau importante n'est apparue par la suite de sorte que ce forage n'est d'aucun intérêt. En cours de forage cependant, un échantillon d'eau a été prélevé au contact du roc et des dépôts meubles et les résultats indiquent à nouveau un dépassement des normes pour le fer et le manganèse ; de plus, la concentration en COT cette fois était de 5,1 mg/L.



Finalement, le forage de P-5 a été réalisé à 17 mètres de P-3 en août 2005. En cours de forage, des échantillons ont été prélevés à différentes profondeurs dans le but de vérifier encore une fois les concentrations des paramètres problématiques. Comme pour les forages précédents, les concentrations en fer et manganèse excèdent à nouveau les objectifs esthétiques. De plus, une valeur de 3,1 mg/l en COT a été obtenue à la profondeur de 69,7 mètres.

À la suite de ce forage, aucune intervention additionnelle n'a été effectuée sur ce puits de façon à améliorer la qualité de l'eau. Les résultats d'analyse préliminaire sur P-5 étant à nouveau problématiques, la municipalité a procédé à des essais pilotes sur l'eau de P-3 (méthode OXYCAIR) afin d'abaisser les concentrations en fer et en manganèse à des concentrations plus acceptables. Par ailleurs, la forte concentration en COT génère des concentrations en trihalométhanes (THM) qui excèdent le critère de 80 µg/L.

Il se dégage donc de l'ensemble de ces interventions que la présence de fer et de manganèse dans l'eau souterraine des unités hydrostratigraphiques du secteur soit omniprésente et ce, autant dans les dépôts meubles que dans le socle rocheux. De même, la présence de COT avec des concentrations variant entre 2,5 mg/L (P-3 dans l'intervalle entre 38,7 et 45,7 mètres en novembre 2004) et 5,1 mg/L (P-4 à 28,8 mètres en mai 2005) explique les valeurs élevées en THM.

Bien que P-5 ait été construit en 2005, il n'a jamais subi d'évaluation hydrogéologique complète depuis son aménagement et c'est en 2008 qu'il a fait l'objet d'une caractérisation complète en vue de son exploitation en remplacement de P-3.



FIGURE 1: Localisation générale

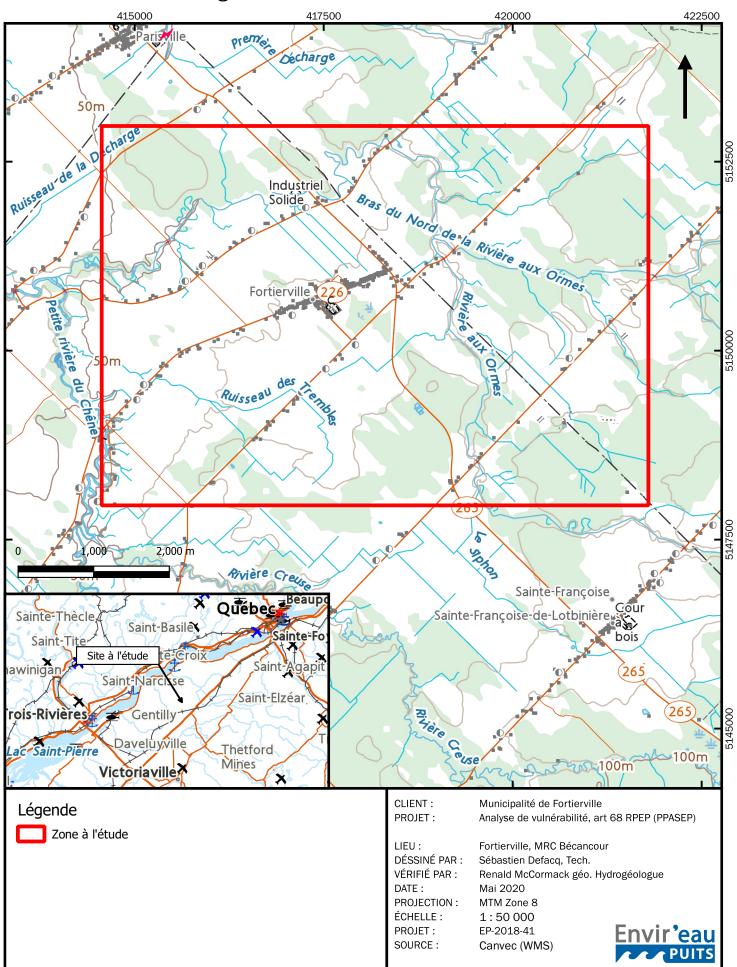


FIGURE 2 : Géologie du socle rocheux

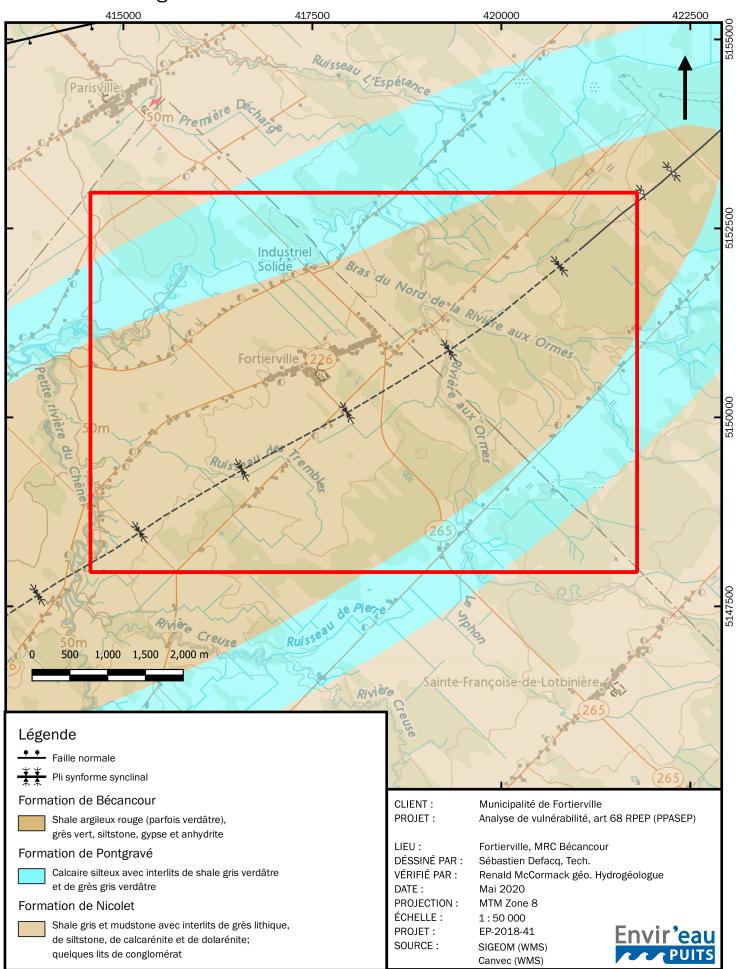
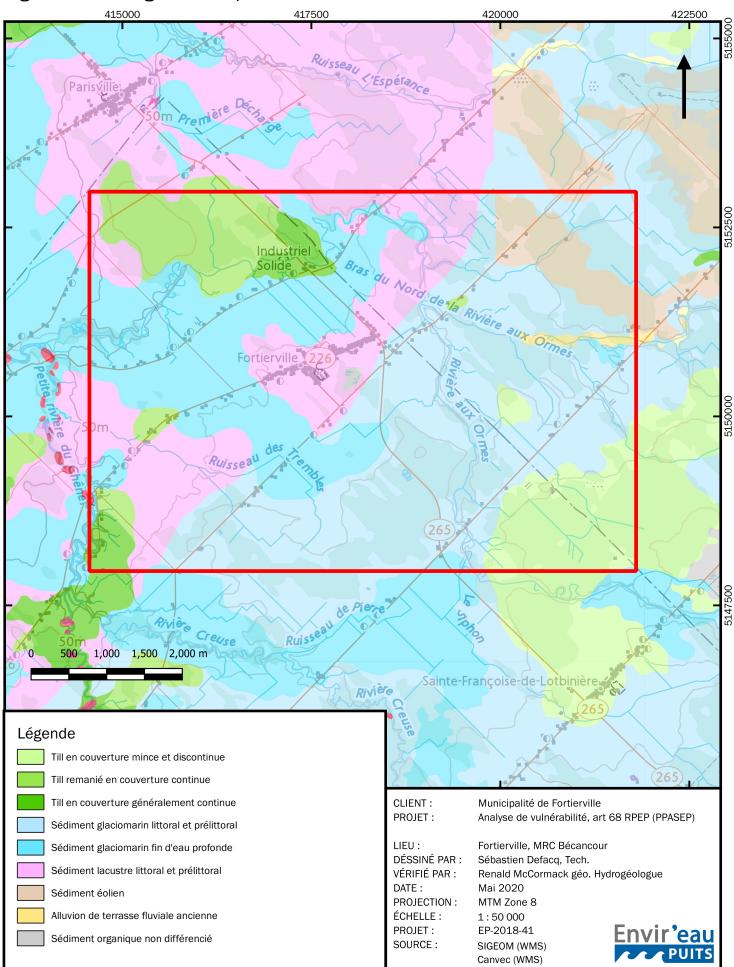


Figure 3 - Géologie des dépôts meubles



# 2 Caractérisation du site de prélèvement d'eau

#### 2.1 Description du site de prélèvement

Les informations relatives à la description de ce site de prélèvement proviennent des documents suivants :

- Envir'eau Puits, 2008¹
- > Envir'eau Puits, 2008<sup>2</sup>
- > SNC-Lavalin: 2009

#### 2.1.1 Description du site de prélèvement P-5 (X0009202)

Cet ouvrage de captage a été aménagé en 2005 et sa localisation est la suivante :

X: 187 413 Y: 5 151 138 Projection NAD 1983 MTM fuseau 7

Ce site de prélèvement d'eau souterraine est un puits tubulaire de 200 mm de diamètre et de 70,12 m de profondeur p/r sol aménagé dans le socle rocheux qui a été atteint à 27,8 m de profondeur. Présentement, cet ouvrage de captage est équipé d'une pompe de marque Grundfos de 7,5 HP (modèle 151S75-3) de 150 mm de diamètre mise en place en 2009 à 25 m de profondeur p/r surface du sol et pouvant fournir 558 L/min. L'eau provenant de ce puits est dirigé vers l'installation de production d'eau potable voisine via une conduite d'amenée de 64 mm de diamètre. Ce puits a été pompé au taux de 425 L/min en 2008 et il a été autorisé par le Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs le 23 février 2010 au taux de 170 l/min (245 m³/jour). Ce document apparaît à l'annexe 1.

Les figures suivantes présentent l'environnement immédiat de cette installation de captage de même que sa coupe géologique et technique.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Envir'eau Puits – Municipalité de Fortierville, P-5 (aires d'alimentation et périmètres de protection bactériologique et virologique), Août 2008



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Envir'eau Puits – Caractérisation hydrogéologique d'un ouvrage de captage d'eau souterraine, Municipalité de Fortierville, MRC – Bécancour, Juillet 2008,



Figure 4 : Photo P-5 (vue vers l'est)



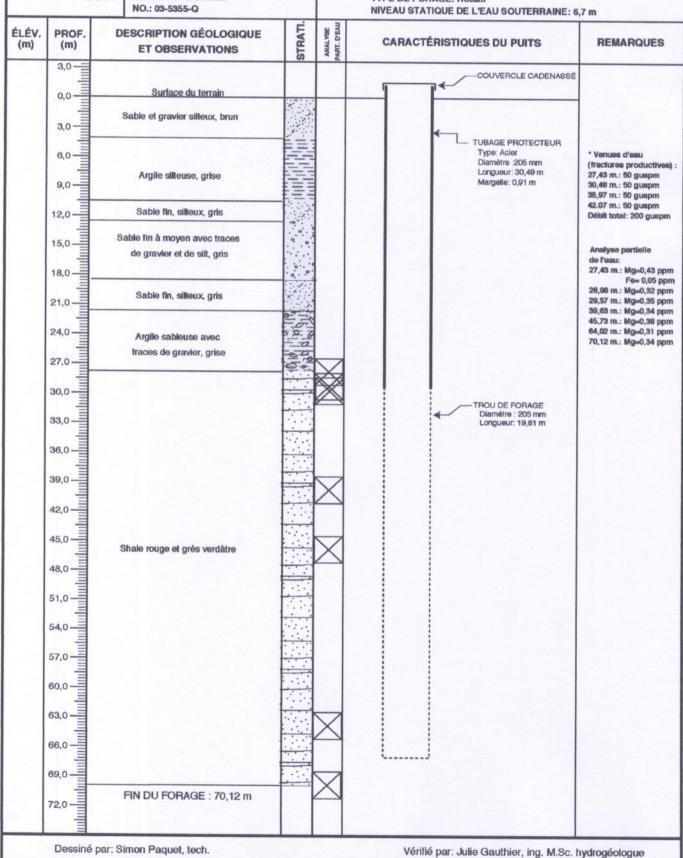
## **DESCRIPTION DE FORAGE**

DATE DE RÉALISATION: 18 août 2005 PROJET: Recherche en eau souterraine

ENDROIT: Fortierville

TYPE DE FOREUSE: Speedstar TYPE DE FORAGE: Rotatif

P-5



# 2.1.2 Description du site d'installation de production d'eau potable X0009203

Cette installation de production d'eau potable située au 198, rue de la Fabrique reçoit l'eau de P-5 pour lequel les traitements suivants sont appliqués :

- Filtre au sable vert pour l'enlèvement du fer et du manganèse ;
- Analyseurs anionique et cationique pour l'enlèvement des matières organiques afin de respecter le critère de potabilité de l'eau pour les trihalométhanes ;
- Adoucisseur pour abaisser la dureté totale ;
- Chlore (hypochlorite de sodium) pour désinfecter l'eau avant sa distribution.

### 2.2 Plan de localisation des aires de protection du site de prélèvement

Les aires de protection du site de prélèvement ont été produites par le logiciel de numérisation ModelMuse 4.0 qui utilise le code de MODFLOW 6 et le débit considéré pour le calcul de ces aires correspond au débit de consommation moyen pour chacun de ces puits et ce, entre 2011 et mars 2018. À noter que, par défaut, les aires de protection immédiate de chacun de ces sites de prélèvement correspondent à une distance de 30 m.

#### 2.2.1 Site P-5 (X0009202)

L'aire d'alimentation de ce site de prélèvement a été calculée sur la base d'une consommation moyenne de 147 m³/jour soit un débit passablement similaire au débit utilisé (140 m³/jour) pour la détermination de l'aire d'alimentation en 2008 par Envir'eau Puits Inc. en vertu de l'ancien Règlement sur le captage des eaux souterraines. Elle est orientée selon une direction moyenne de N 15° W et sous un gradient hydraulique moyen de 0,0034 et s'étend jusqu'à une ligne de partage des eaux de niveau 2 à 3,8 km plus au sud. A partir de la limite sud de cette aire d'alimentation, la direction d'écoulement est essentiellement vers le nord avant de bifurquer légèrement vers le nord-ouest à mi-chemin pour atteindre une direction pratiquement nord-ouest à la hauteur du puits.

Ainsi, sur la base des caractéristiques hydrogéologiques de l'unité aquifère sollicitée et selon la consommation moyenne observée sur ce point de prélèvement, les dimensions suivantes ont été calculées :

- ➤ Largeur moyenne : 475 m
- Aire de protection intermédiaire bactériologique (200 jours) : 108 m
- Aire de protection intermédiaire virologique (550 jours) : 184 m
- Aire de protection éloignée : 3,8 km

Les figures 6 et 7 présentent l'étendue de cette aire d'alimentation, des aires de protection intermédiaire bactériologique (200 jours) et virologique (550 jours) de même que l'aire de protection éloignée.



FIGURE 6 : Aires de protection du puits P-5

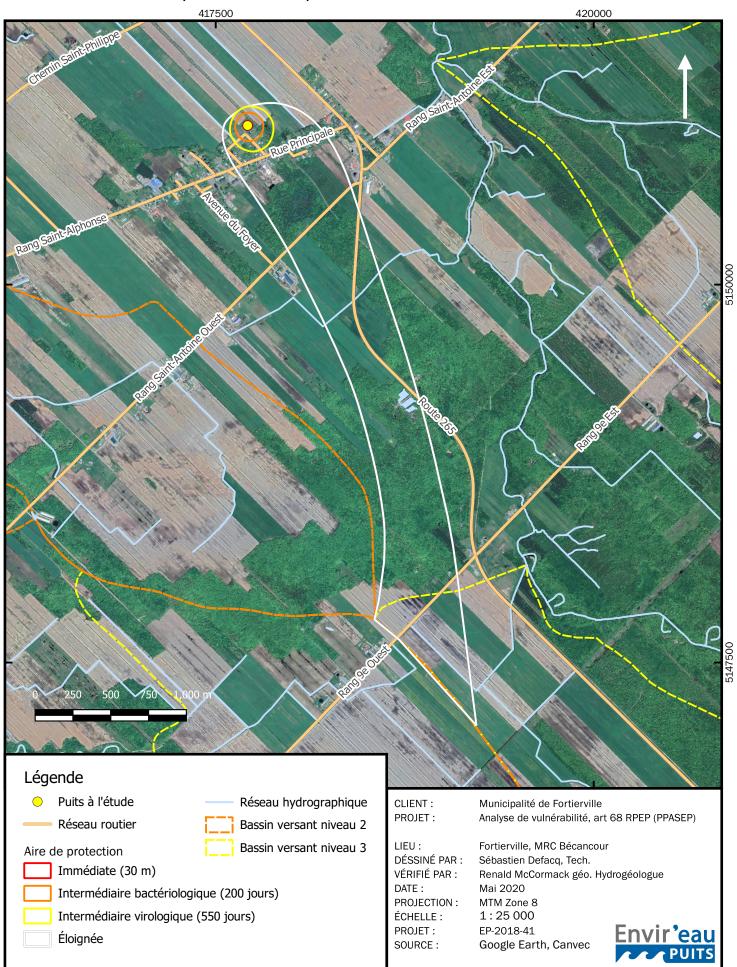
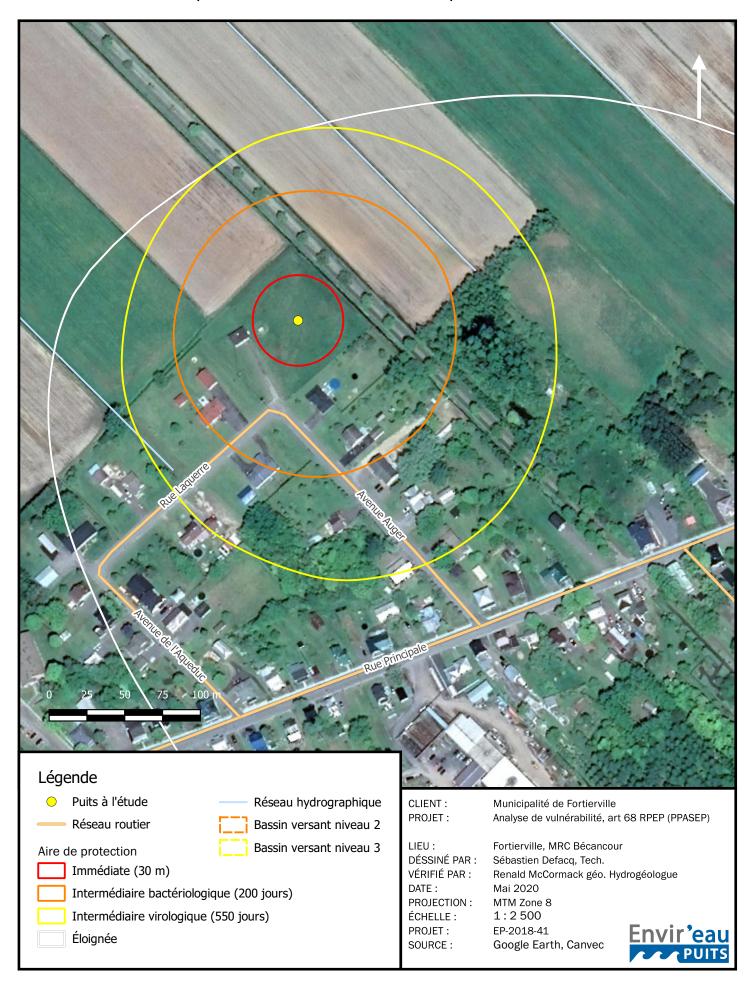


FIGURE 7 : Aires de protection intermédiaire du puits P-5



Le tableau suivant résume les diverses informations reliées au calcul de l'aire d'alimentation de ce puits.

Site de prélèvement NO	Gradient moyen	Débit moyen (m³/j) 2011-2017	Aire de protection bactériologique (m)	Aire de protection virologique (m)	Aire de protection éloignée (m) Longueur / largeur moyenne (m)
P-5 (X0009202)	0,0034	147	108	184	3 820 / 475

Tableau 1 : Caractéristiques de l'aire d'alimentation



#### 2.2.2 Modélisation de l'aire de protection du puits P-5

Afin de déterminer l'écoulement des eaux souterraines, un modèle numérique a été élaboré avec le logiciel ModelMuse 4.0 qui utilise le code de MODFLOW 6. Ce logiciel permet de modéliser le milieu géologique du secteur à l'étude et de simuler l'écoulement des eaux souterraines ainsi que l'impact du puits à l'étude afin d'en déterminer les aires d'alimentation à l'aide d'un suivi des particules.

La méthodologie utilisée consiste à concevoir un modèle numérique de la zone à partir des données disponibles et de calibrer le modèle en faisant varier les paramètres hydrauliques tel que la recharge annuelle, la conductivité hydraulique et la géométrie du secteur à l'étude afin d'obtenir une piézométrie à l'état statique en régime permanant qui permet d'être comparé avec l'élévation des niveaux d'eau observés sur le terrain et ajustée en conséquence afin d'obtenir un modèle le plus représentatif possible. Par la suite, une analyse de sensibilité du modèle est réalisée afin d'en confirmer le comportement et de valider les résultats. Le modèle ainsi obtenu permet alors de simuler le comportement des eaux souterraines pendant le pompage des puits en régime transitoire et d'effectuer un suivi de particules pour déterminer les aires de protection. Le tableau suivant indique la provenance des données qui ont été utilisées.



	Source				
Topographie de la surface	<ul> <li>Données Lidar (Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - MFFP)</li> </ul>				
Topographie du roc	<ul> <li>Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines – Bécancour, Données matricielles, format ouvert.</li> <li>Système d'information hydrogéologique du MELCC (SIH)</li> <li>Rapport - Municipalité de Fortierville, P-5 (aire d'alimentation et périmètres de protection bactériologique et virologique) – Envir'eau Puits – 2008</li> <li>Coupe géologique du puits P-5 – LNA - 2005</li> </ul>				
Géologie	<ul> <li>Carte des dépôts meubles (SIGEOM, Services WMS – Géologie du quaternaire).</li> <li>Carte du socle rocheux (SIGEOM, Services WMS – Géologie régionale).</li> <li>Rapport - Municipalité de Fortierville, P-5 (aire d'alimentation et périmètres de protection bactériologique et virologique) – Envir'eau Puits – 2008</li> <li>Coupe géologique du puits P-5 – LNA</li> <li>Système d'information hydrogéologique du MELCC (SIH)</li> <li>Rapport Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines - Bécancour</li> </ul>				
Réseau hydrographique	<ul> <li>Données topographiques du Canada – CanVec</li> <li>Limites de bassin versant, Centre d'expertise hydrique du Québec</li> </ul>				
Hydrogéologie	<ul> <li>Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines – Bécancour, Données matricielles, format ouvert.</li> <li>Système d'information hydrogéologique du MELCC (SIH)</li> <li>Rapport - Municipalité de Fortierville, P-5 (aire d'alimentation et périmètres de protection bactériologique et virologique) – Envir'eau Puits – 2008</li> <li>Rapport Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines - Bécancour</li> </ul>				

Tableau 2 : Provenance des informations utilisées

#### 2.2.2.1 Conception du modèle numérique

La zone à l'étude est représentée par un rectangle d'environ 7,2 x 5,0 km. Le modèle est découpé en cellules carrées de 50 mètres de côté et cette grille est raffinée à l'approche de cours d'eau et des puits pour atteindre des cellules de 3,0 mètres de côté pour un total de 45967 cellules ; quant à la géologie, elle est représentée par 4 couches différentes.



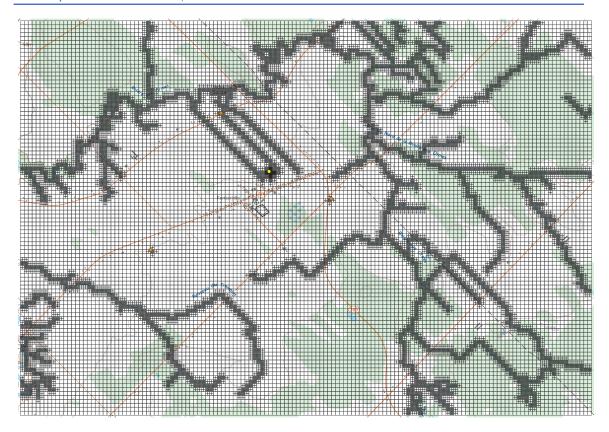


Figure 8 : Grille du modèle conceptuel

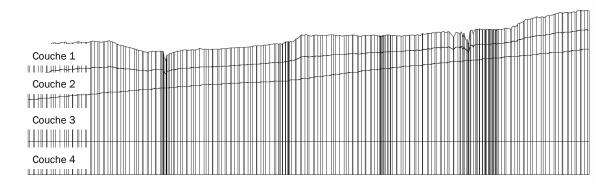


Figure 9 : Section transversale (Nord-Ouest – Sud-Est, exagération verticale x20)

#### 2.2.2.2 Conditions limites

Les limites du modèle ne représentant pas les limites du bassin versant, une condition limite de charge constante est appliquée à l'ensemble du périmètre de la zone à l'étude avec une charge hydraulique à 2 mètres sous la surface du sol aux limites nord et ouest et à 3 mètres sous la surface du sol aux limites est et sud.



La gestion des eaux de surface est réalisée à l'aide d'une condition limite de « Drain » qui permet d'extraire l'eau de surface du modèle dès que le niveau d'eau atteint la topographie de surface en suivant la répartition des cours d'eau présents dans la zone à l'étude.

Les cellules sous condition « Limite de charge constante » sont représentées en orange et les cellules de type « Drain » sont représentées en bleu dans la figure suivante.

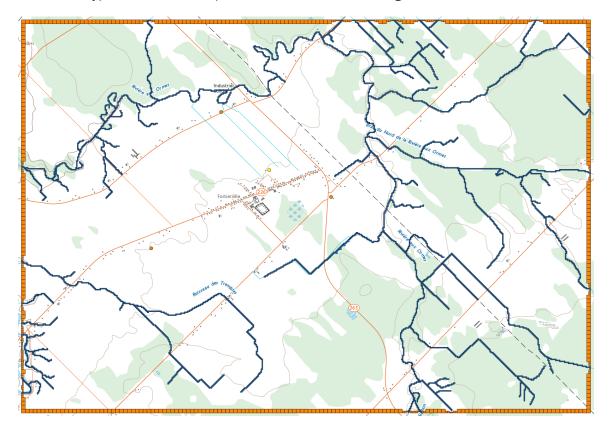


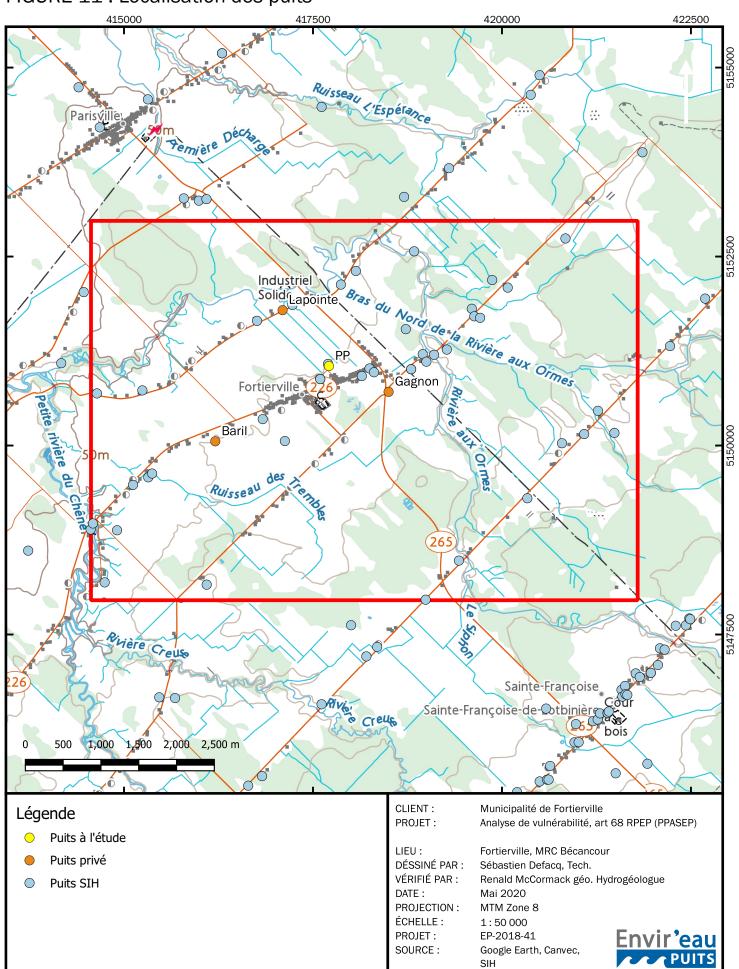
Figure 10 : Conditions limites

#### 2.2.2.3 Propriétés hydrogéologiques

Le puits de pompage P-5, 3 puits privés qui ont fait l'objet du suivi piézométrique en 2008 ainsi que certains puits SIH qui ont été triés afin d'assurer une certaine certitude des données ont été utilisés dans cette modélisation. Ces puits sont localisés sur la figure suivante.



FIGURE 11: Localisation des puits



Six types de dépôts meubles en surface sont représentés dans la zone à l'étude, avec une couche de matériel plus imperméable intercalée entre ces derniers et le socle rocheux et chaque type de dépôts est représenté par une conductivité hydraulique différente selon la répartition suivante.

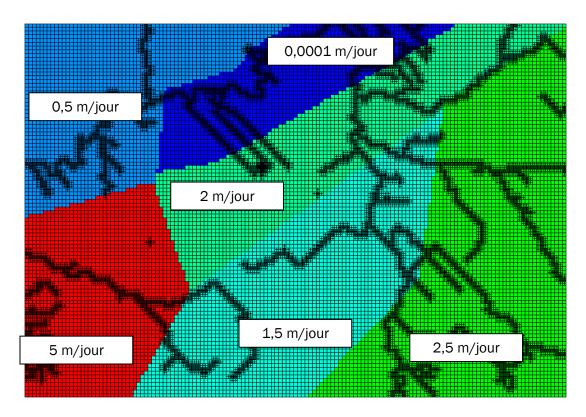


Figure 12 : Conductivité de la couche 1



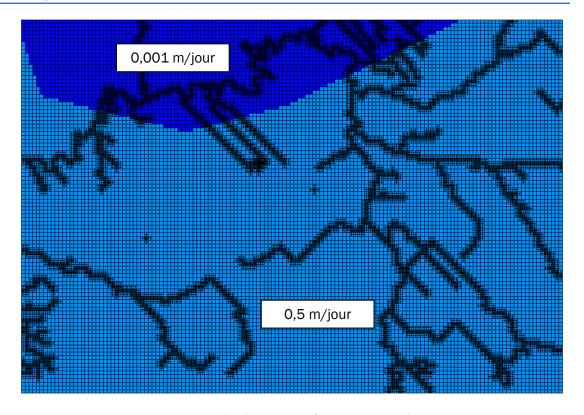


Figure 13 : Conductivité de la couche 2

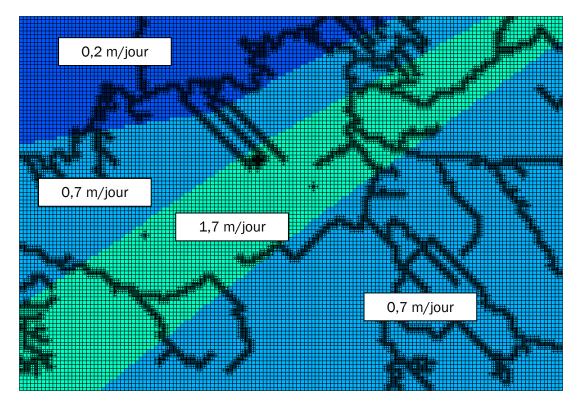


Figure 14 : Conductivité des couches 3 et 4



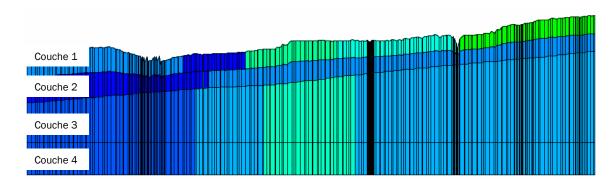
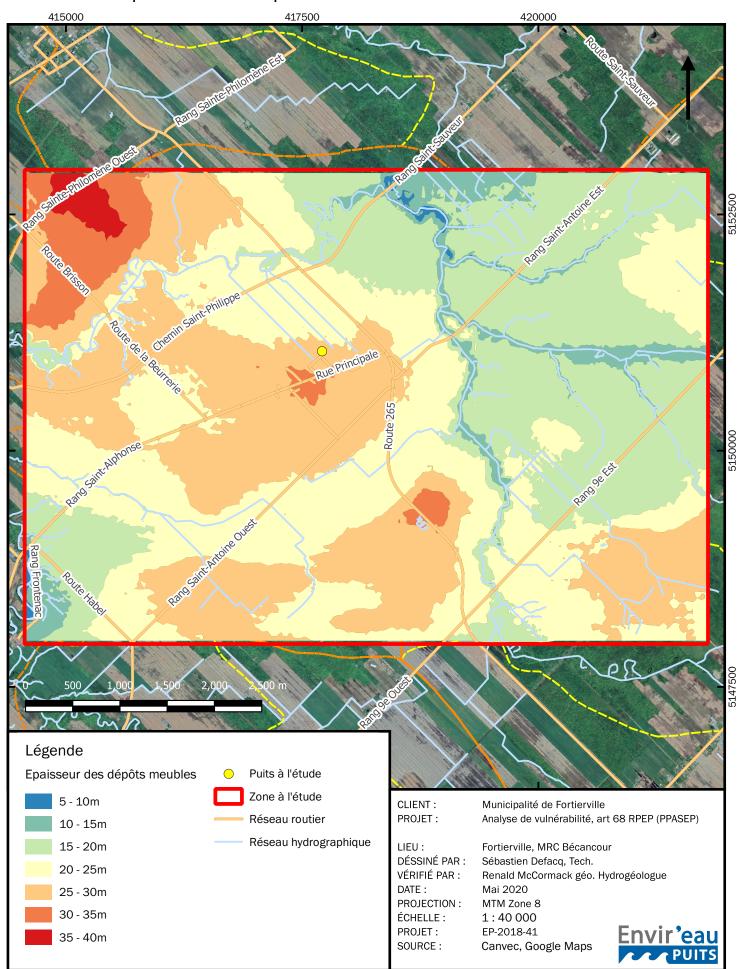


Figure 15 : Section transversale de la conductivité hydraulique

Afin de représenter l'hétérogénéité verticale des dépôts, la conductivité hydraulique verticale du modèle représente 10 % de la conductivité horizontale. L'épaisseur des dépôts meubles utilisée dans le modèle est représentée dans la figure suivante.



FIGURE 16 : Epaisseur des dépôts meubles



#### 2.2.2.4 Recharge

Le PACES – Bassin de la rivière Bécancour et MRC Bécancour<sup>3</sup> présente une recharge au roc pour la zone à l'étude variant de 0 à 285 mm/an. La recharge au roc étant nulle sur la plus grande partie de la zone à l'étude en raison de la présence de dépôts argileux, une zone de recharge est placée au sud-est de la zone à l'étude avec une valeur de 250 mm/an.

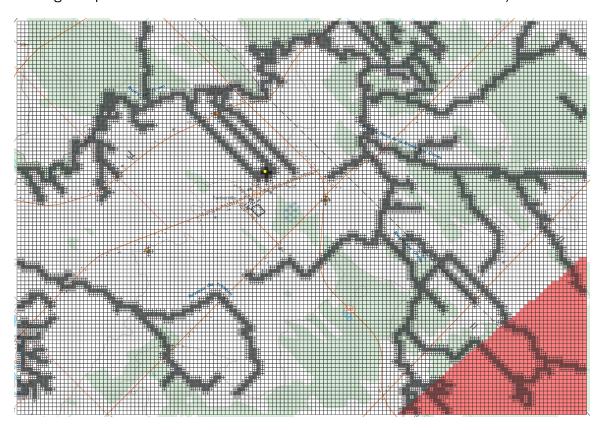


Figure 17: Recharge au sol

#### 2.2.2.5 Calibration du modèle numérique

La calibration du modèle est effectuée en comparant l'élévation des niveaux d'eau calculés en état statique par rapport aux niveaux d'eau mesurés. Les points d'observation choisis correspondent à trois puits privés répartis autour du puits à l'étude. Le tableau suivant montre ces résultats et la figure 18 montre la corrélation entre les niveaux.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Larocque, M., Gagné, S., Tremblay, L., Meyzonnat, G. 2013. Projet de connaissance des eaux souterraines du bassin versant de la rivière Bécancour et de la MRC de Bécancour - Rapport synthèse. Rapport déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. 62 p.



Puits	Mesuré (m)	Modélisé (m)	Résiduel (m)
Baril	57.42	54.54	0.12
Lapointe	58.28	57.93	-0.35
Gagnon	60.40	60.34	-0.06
P-5	59.54	59.67	0.13

Tableau 3 : Élévation de la nappe (résultats mesurés vs modélisés)

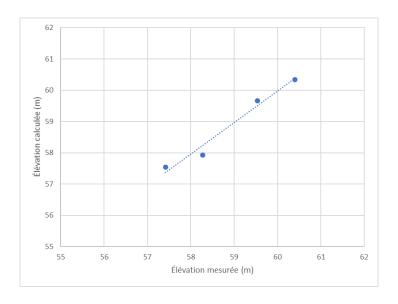
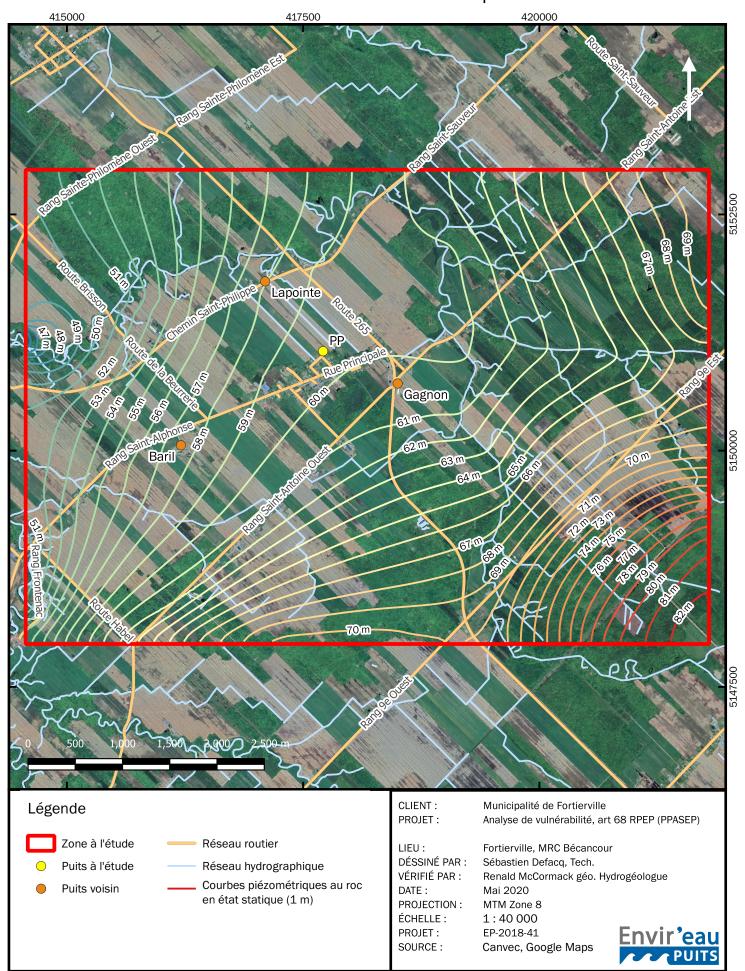


Figure 18 : Corrélation de l'élévation des niveaux d'eau

Avec ces résultats il est possible de calculer le pourcentage d'erreur RMS normalisé, qui doit être inférieur à 10%. Dans le cas présent, la calibration du modèle montre un RMS normalisé de 6.6 % ce qui indique une calibration adéquate du modèle. La figure suivante présente la piézométrie simulée avec la modélisation au niveau du socle rocheux.



FIGURE 19 : Piézométrie simulée au roc en état statique



#### 2.2.2.6 Analyse de la sensibilité

L'analyse de la sensibilité est réalisée selon la norme ASTM D5611-94. La conductivité hydraulique ainsi que la recharge sont modifiées un paramètre à la fois suivant un facteur de 50 à 150 % de la valeur calibrée. Les résultats obtenus montrent l'évolution de l'erreur RMS normalisée ainsi que les erreurs résiduelles des niveaux d'eau en mètres pour les différentes valeurs, ce qui permet de confirmer les valeurs de conductivité hydraulique et de recharge utilisées lors de la calibration. Les deux figures suivantes montrent les résultats de l'analyse de sensibilité.

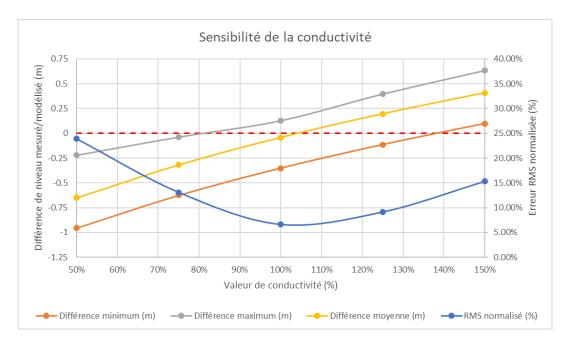


Figure 20 : Analyse de sensibilité - Conductivité



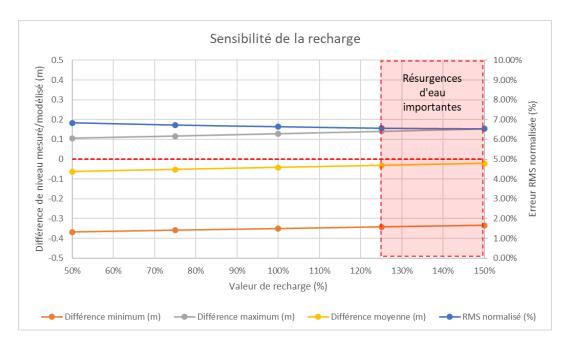


Figure 21 : Analyse de sensibilité - Recharge

D'après les résultats obtenus, les changements sur la calibration autant sur la conductivité hydraulique montrent un impact significatif sur les résultats observés, d'autre part, les variations de calibration entraînent un changement du comportement de l'écoulement des eaux souterraines, ce qui a un impact important sur les aires de protection et donc sur les conclusions de l'étude.

En ce qui concerne la recharge, les variations de calibrations n'entraînent pas de changement significatif sur l'erreur observée bien que dès que 125 % de la valeur de recharge est atteint, une quantité d'eau importante est présente en surface dans le secteur où la recharge est plus importante, ce qui est dû à la répartition des points d'observations disponibles. Malgré le fait que l'on observe une réduction minimale de l'erreur RMS, ces valeurs ne sont pas retenues car elles présentent une piézométrie locale irréaliste. La variation de calibration n'a pas d'effet direct sur l'écoulement des eaux souterraines dans le secteur des aires d'alimentation en raison de la présence de la rivière aux Ormes à l'est qui présente une barrière hydraulique, ce qui ne change rien aux conclusions de l'étude.

D'après la norme ASTM D5611-94, le présent modèle a une sensibilité de type 3 pour la conductivité, car malgré le fait que les résultats du modèle numérique changent par rapport à la calibration, les résultats erronés sont éliminés par le processus de calibration. En ce qui concerne la recharge, le modèle présente une sensibilité de type 1 en raison de l'absence de changement significatif dans les résultats par rapport à la calibration. Les résultats obtenus sont donc considérés comme réalistes.



#### 2.2.2.7 Aire de protection

À la suite des résultats de l'analyse de sensibilité qui viennent confirmer la calibration du modèle, un suivi de particules (particle tracking) sur 200 et 550 jours a été effectué sur ce puits pour déterminer les aires de protection bactériologique et virologique. L'aire de protection éloignée est déterminée avec un suivi de particules sur une longue durée (> 2000 jours) et sont délimitées par les bassins versants présents dans la zone étudiée. Quant à l'aire de protection immédiate, un rayon fixe de 30 mètres est utilisé. Les figures suivantes présentent les aires de protection du puits P-5.

Les fichiers Shapefile des aires de protection sont disponibles à l'adresse suivante :

https://www.dropbox.com/sh/iidcleve9noxgb2/AACxbdWImI9TE9ICTRLgunska?dI=0

Mot de passe : EP-2018-41



FIGURE 22 : Lots recoupés par les aires de protection (périmètre urbain)

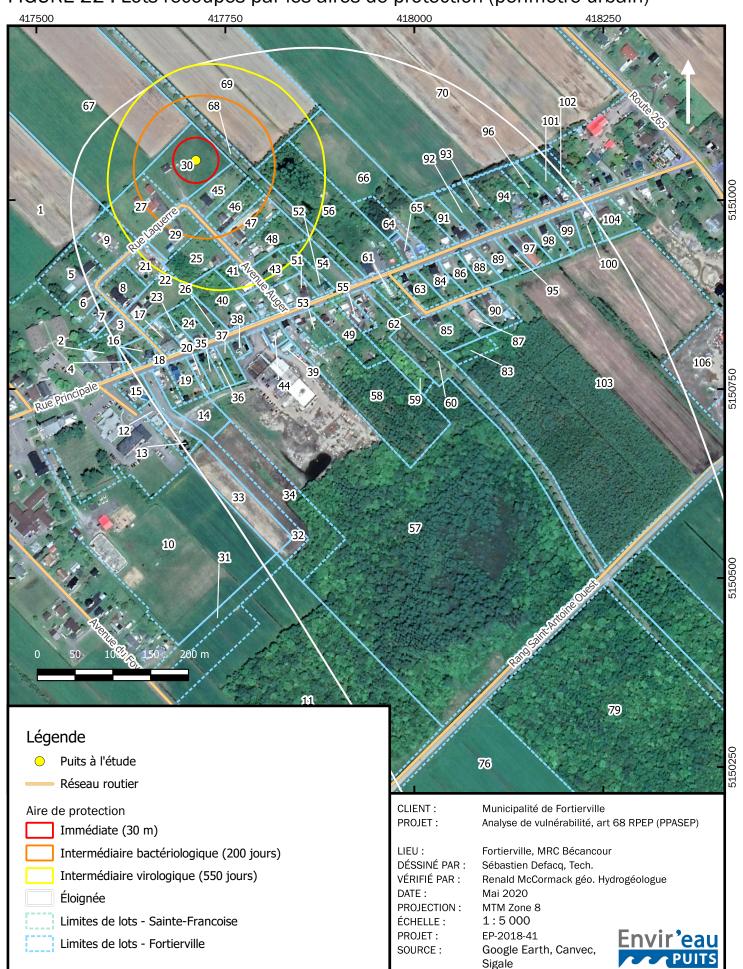
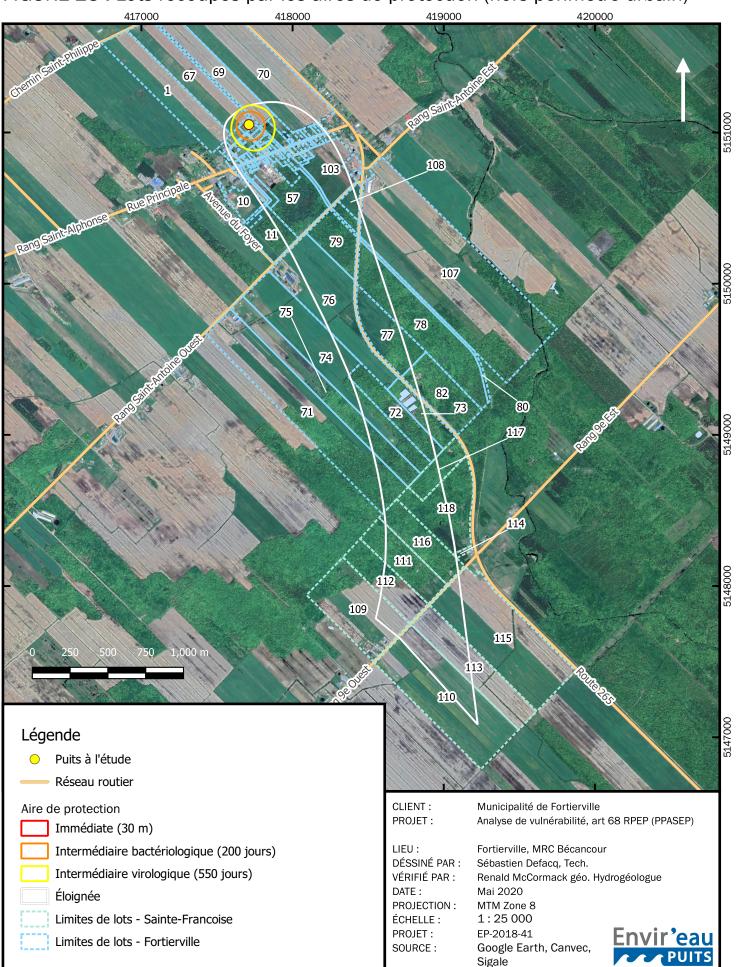


FIGURE 23 : Lots recoupés par les aires de protection (hors périmètre urbain)



	Numéro de		Numéro de	Numéro de		Numéro de	
Identifiant	matricule	Identifiant	matricule	Identifiant	matricule	Identifiant	matricule
1	1651-92-6123	31	1750-72-0121	61	1750-96-4551	91	1850-07-1650
2	1750-55-6065	32	1750-74-1437	62	1750-96-7025	92	1850-07-3659
3	1750-55-8596	33	1750-74-7113	63	1750-96-8156	93	1850-07-5768
4	1750-55-9159	34	1750-74-7113	64	1750-97-4043	94	1850-07-9181
5	1750-56-2672	35	1750-75-0247	65	1750-97-6210	95	1850-17-0505
6	1750-56-3433	36	1750-75-1553	66	1750-98-0507	96	1850-17-2395
7	1750-56-5916	37	1750-75-3057	67	1751-21-8356	97	1850-17-2413
8	1750-56-9153	38	1750-75-4179	68	1751-23-6505	98	1850-17-4923
9	1750-57-6720	39	1750-75-9882	69	1751-33-3136	99	1850-17-6836
10	1750-62-9876	40	1750-76-2135	70	1751-63-4011	100	1850-17-9949
11	1750-62-9876	41	1750-76-3867	71	1848-09-8133	101	1850-18-4702
12	1750-64-3282	42	1750-76-6736	72	1848-69-6526	102	1850-18-6812
13	1750-64-6251	43	1750-76-8881	73	1848-89-4918	103	1850-25-3640
14	1750-64-8795	44	1750-76-8896	74	1849-12-9894	104	1850-27-2659
15	1750-65-1015	45	1750-77-1288	75	1849-20-0173	105	1850-32-3122
16	1750-65-1270	46	1750-77-3266	76	1849-36-1235	106	1850-35-9075
17	1750-65-4188	47	1750-77-5545	77	1849-36-1235	107	1949-08-0851
18	1750-65-4523	48	1750-77-8322	78	1849-75-4694	108	1949-08-0851
19	1750-65-6734	49	1750-85-8997	79	1849-75-4694	109	8847-22-9075
20	1750-65-8448	50	1750-86-0647	80	1849-86-3964	110	8847-22-9075
21	1750-66-2080	51	1750-86-2556	81	1849-86-3964	111	8847-29-5045
22	1750-66-3033	52	1750-86-3876	82	1849-90-4475	112	8847-44-8265
23	1750-66-5701	53	1750-86-4303	83	1850-05-5175	113	8847-44-8265
24	1750-66-7806	54	1750-86-5491	84	1850-06-0870	114	8847-79-6500
25	1750-66-7996	55	1750-86-9723	85	1850-06-2005	115	8847-94-1010
26	1750-66-9717	56	1750-87-6355	86	1850-06-3379	116	8848-30-9060
27	1750-67-1262	57	1750-93-1976	87	1850-06-5519	117	8848-55-2555
28	1750-67-2409	58	1750-95-1525	88	1850-06-5589	118	8848-62-1070
29	1750-67-5728	59	1750-95-4090	89	1850-06-8298		
30	1750-68-7217	60	1750-95-8476	90	1850-06-8429		

Tableau 4 : Identification des numéros de matricule des lots



#### 2.3 Niveaux de vulnérabilité des aires de protection

Les travaux qui ont été réalisés en 2008 et qui ont conduit à la mise en production du point de prélèvement d'eau souterraine actuel de même que les travaux réalisés dans le cadre du PACES – Bassin de la rivière Bécancour et MRC Bécancour ont révélé des indices DRASTIC qui ont varié entre < 50 et 100. En vertu de l'article 53 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, ces valeurs correspondent à une catégorie de vulnérabilité qualifiée de « faible ».

Cet ouvrage de captage est aménagé dans une unité rocheuse surmontée de dépôts argileux qui assurent une protection adéquate contre l'infiltration de contaminants d'origine anthropique.

Le Système d'information hydrogéologique (SIH) du MELCC<sup>4</sup> a été consulté dans le but de mieux définir les caractéristiques hydrogéologiques locales, particulièrement dans le voisinage des aires de protection où 20 puits ont été répertoriés. Le tableau suivant présente une synthèse des résultats pour cette zone où on note la présence d'une composante argileuse dans bon nombre d'entre eux tandis que la figure 24 illustre la répartition des puits SIH à l'intérieur de ce secteur.

Le tableau A4-1 de l'annexe 2 présente le niveau de vulnérabilité pour l'ensemble des aires de protection alors que la figure 25 montre la répartition de la vulnérabilité tel que présenté dans l'étude du PACES – Bassin de la rivière Bécancour et MRC Bécancour.

<sup>4</sup> http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/souterraines/sih/index.htm



31

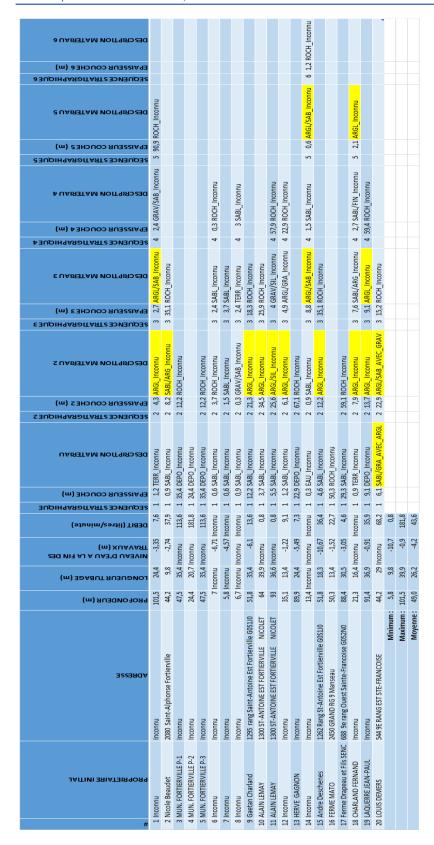


Tableau 5 : Caractéristiques des puits SIH



FIGURE 24: Localisation des puits SIH

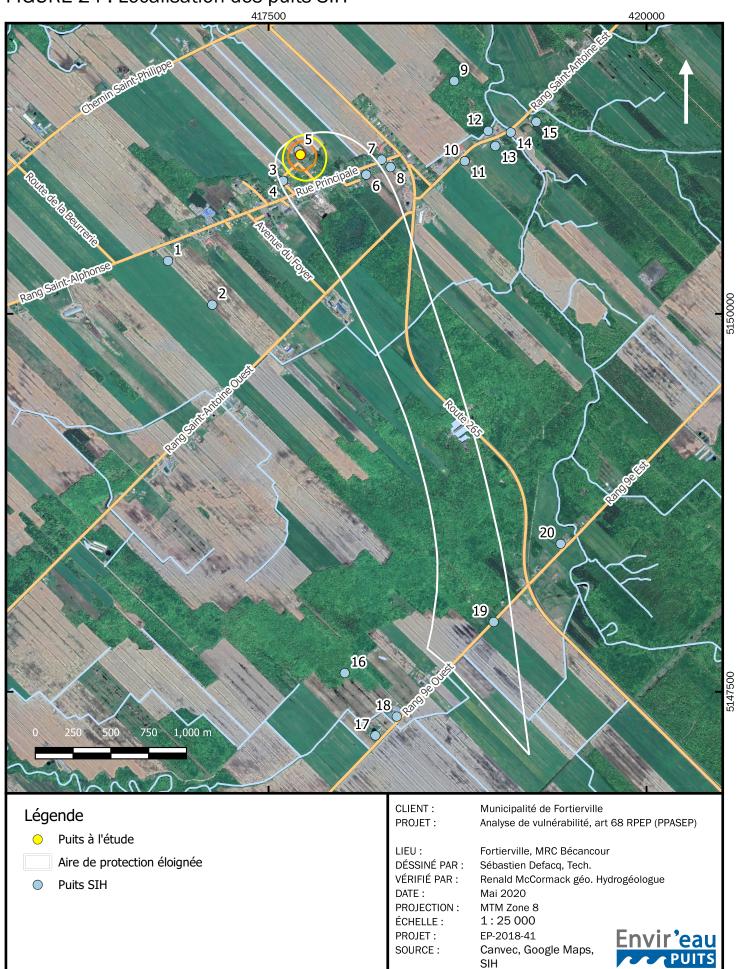
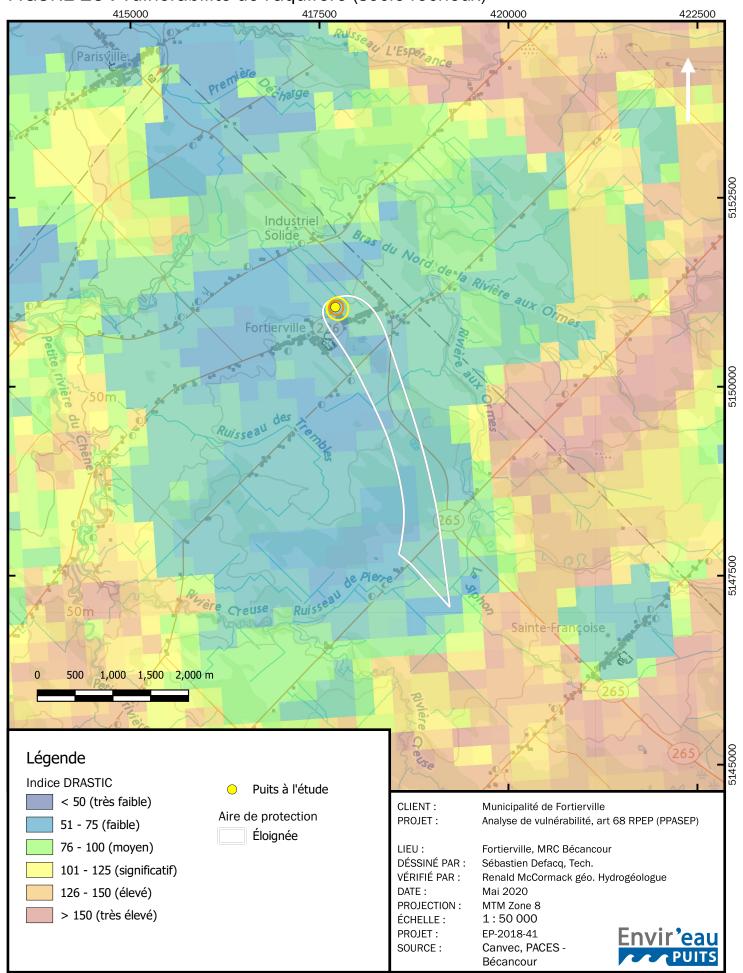


FIGURE 25 : Vulnérabilité de l'aquifère (socle rocheux)



# 3 Résultats de l'inventaire des activités anthropiques et de l'évaluation des menaces qu'elles représentent

Tel que l'indiquent les figures précédentes, l'aire d'alimentation constitue une bande de largeur moyenne d'environ 475 m orientée grossièrement sud-est / nord-ouest s'étirant sur une distance de l'ordre de 4 km jusqu'à la limite de bassin (niveau 2) et empiétant sur la municipalité voisine de Sainte-Françoise dans la portion sud.

Les secteurs recoupés par cette aire d'alimentation sont essentiellement à caractère boisé occupant environ 90 % de sa superficie. Seules la portion nord représentée par le périmètre urbain et de faibles portions de parcelles agricoles de même que l'extrémité sud où apparaissent des parcelles agricoles dans le voisinage du Rang 9º Ouest ne sont pas boisées. Les activités reliées aux pratiques agricoles (épandage de pesticides et d'engrais chimique et organique) sont donc très limitées sur la très grande majorité du territoire recoupé par ces aires de protection. Ces activités peuvent théoriquement affecter la qualité de l'eau captée à ce point de prélèvement municipal mais la faible valeur de l'indice DRASTIC dans ces aires de protection indique que la formation aquifère rocheuse sollicitée est bien protégée contre ces activités anthropiques.

La portion nord est la zone où est localisé l'ouvrage de captage P-5 de même que les aires de protection intermédiaire bactériologique et virologique. Ce secteur est caractérisé par la présence de résidences privées utilisant les produits domestiques courants de même que quelques industries. pouvant théoriquement affecter la qualité de l'eau captée à ce point de prélèvement municipal. Également, un système d'égout collecteur recueille les eaux usées de ces résidences, industries et commerces. L'épandage de sels de voirie dans les rues du périmètre urbain de même que sur la route 265 est également susceptible d'altérer la qualité de l'eau souterraine.

Cependant, les résidences localisées à l'intérieur des aires de protection intermédiaire bactériologique et virologique ne constituent qu'une faible minorité des résidences occupant le périmètre urbain et aucune industrie n'est localisée à l'intérieur de ces aires de protection. Par ailleurs, ces dernières englobent quelques parcelles agricoles localisées dans la portion nord de leur étendue sur lesquelles l'épandage de pesticides et d'engrais chimique et organique pourrait être appliqué.

Tel que mentionné précédemment, toutes ces activités peuvent théoriquement affecter la qualité de l'eau captée à ce point de prélèvement municipal mais la faible valeur de l'indice DRASTIC dans ces zones plus près de ce dernier indique que la formation aquifère rocheuse sollicitée est bien protégée contre toutes ces activités anthropiques.



Municipalité de Fortierville, MRC Bécancour

Le tableau A4-2 de l'annexe 2 compile l'inventaire des activités anthropiques dans ces aires d'alimentation.

En tenant compte des critères d'évaluation des potentiels de risque associés aux activités anthropiques (tableau 14 du Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec), le potentiel de risque obtenu est qualifié de « très faible ».

# 4 Résultats de l'inventaire des événements potentiels et de l'évaluation des menaces qu'ils représentent

Tel que mentionné précédemment, l'aire d'alimentation se présente sous la forme d'une étroite bande orientée sud-est / nord-ouest recoupant essentiellement des zones boisées. Le secteur du périmètre urbain est de loin celui qui présente la plus forte concentration d'activités anthropiques avec ses nombreuses résidences privées qui utilisent une multitude de produits chimiques domestiques, le réseau d'égout municipal et le réseau routier sur lequel circulent des voitures, camions, machinerie agricole et autobus augmentant le risque de déversement accidentel de produits chimiques de toutes sortes en plus de recevoir des sels de déglaçage en hiver. En plus de ces activités, ces aires de protection englobent quelques parcelles agricoles qui peuvent faire l'objet d'épandages d'engrais (chimique/organique) et de pesticides au nord du puits municipal de même qu'à l'extrémité sud des aires de protection dans le voisinage du Rang 9e Ouest.

L'aire d'alimentation est également recoupée par la Route 265 qui peut présenter des évènements potentiels d'accident et de déversement de divers produits pouvant théoriquement contaminer la formation aquifère captée par le puits. Des sels de voirie également épandus sur cette route peuvent potentiellement certaines portions du réseau routier recoupant ces aires d'alimentation.

Tel que mentionné précédemment, toutes ces activités peuvent théoriquement affecter la qualité de l'eau captée à ce point de prélèvement municipal mais la faible valeur de l'indice DRASTIC dans ces zones plus près de ce dernier indique que la formation aquifère rocheuse sollicitée est bien protégée contre toutes ces activités anthropiques.

Le tableau A4-3 de l'annexe 2 regroupe l'inventaire des événements potentiels dans ces aires d'alimentation.

En tenant compte des critères d'évaluation des potentiels de risque associés aux événements potentiels (tableau 15 du Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec), le potentiel de risque obtenu est qualifié d'élevé pour les contaminants d'origine microbiologique et de « très faible » pour les contaminants d'origine chimique à l'exception des corridors routiers où il est qualifié de « **très faible** ».



#### 5 Résultats de l'inventaire des affectations du territoire

Les grandes affectations du territoire nous ont été transmises par les municipalités de Fortierville et de Sainte-Françoise compte tenu de l'empiètement de l'aire de protection éloignée dans cette dernière. Ainsi, les aires de protection intermédiaire bactériologique et virologique associées à P-5 englobent des zones d'affectation propres au périmètre urbain (M-06, REC-01) de même que de faibles portions de parcelles agricoles (A-02 et A-03). Quant à l'aire de protection éloignée, la très grande majorité de son étendue englobe des zones d'affectation essentiellement agricoles (A-03 et A-04) mais aussi des zones d'affectation de plus petite dimension et propres au périmètre urbain de Fortierville (M-05, M-07, R-2, R-3, R-4, IND-01, IND-02, REC-01). En ce qui concerne l'étendue de l'aire de protection éloignée sur le territoire de la municipalité de Sainte-Françoise, elle couvre une zone d'affectation uniquement agricole.

Les grilles de spécifications décrivant les usages permis dans chacune des zones apparaissent à l'annexe 3 tandis que le tableau A4-4 de l'annexe 2 regroupe l'inventaire des affectations que recoupent ces aires d'alimentation.

Les figures suivantes présentent la répartition des affectations sur lesquelles ont été superposées les aires de protection dans le périmètre urbain (figure 26) et hors périmètre urbain (figure 27)



FIGURE 26 : Carte d'affectation du territoire (périmètre urbain)

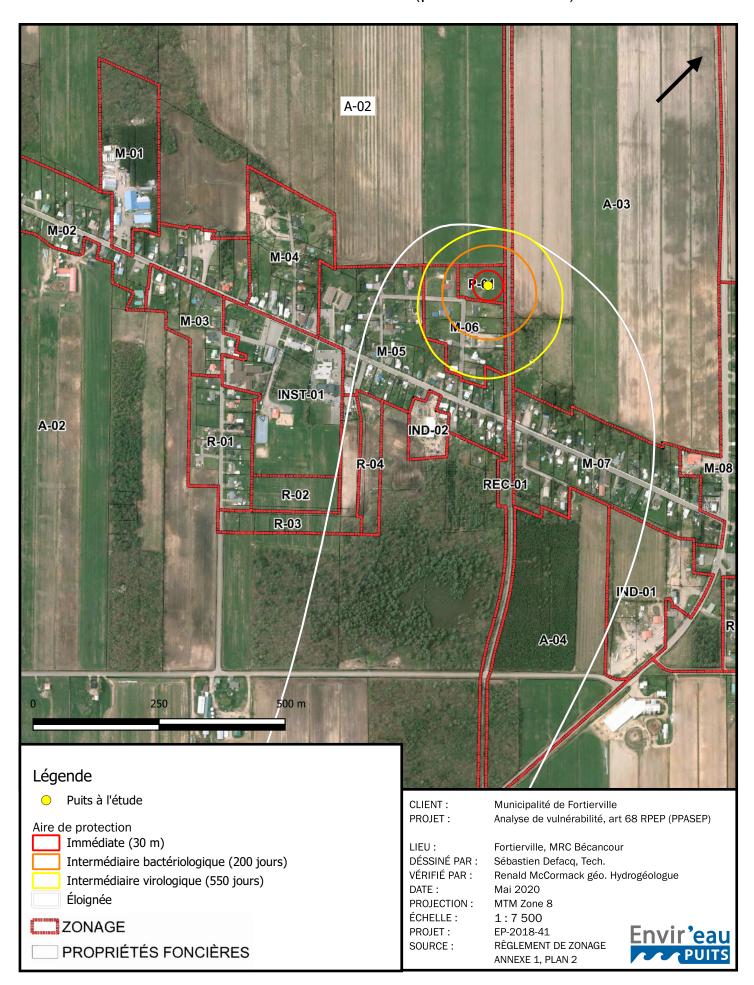
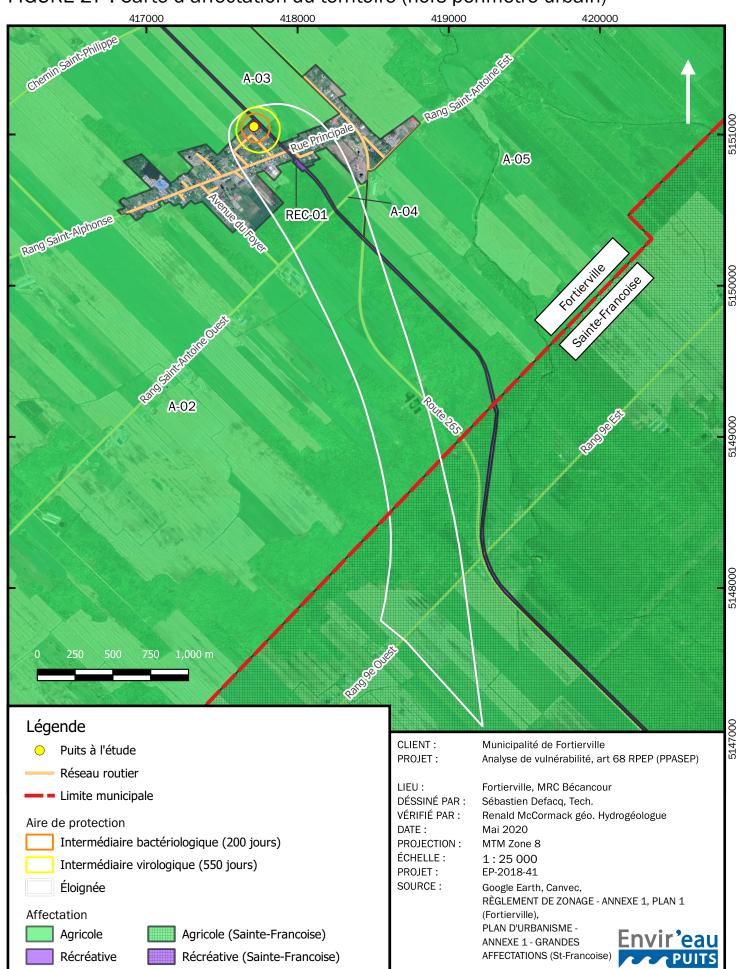


FIGURE 27 : Carte d'affectation du territoire (hors périmètre urbain)



### 6 Identification des problèmes avérés

Dans un contexte de faible vulnérabilité sur l'ensemble du territoire et de la présence de secteurs boisés sur la vaste majorité de l'aire d'alimentation, les problèmes avérés sont à toute fin pratique inexistants.

Un épisode de benzène est apparu dans l'eau de ce puits en 2012-2013 et l'enlèvement de sols contaminés en 2013 dans la rue Principale à l'intérieur de l'aire de protection éloignée a contribué à éliminer cette contamination. Cette dernière se serait propagée dans la nappe de surface (sédiment lacustre littoral et prélittoral) qui surmonte la formation argileuse (voir figure 3 – Géologie des dépôts meubles). La direction d'écoulement dans cette nappe de surface se manifeste entre cette zone de sols contaminés et la zone des puits P-3, P-4 et P-5 de sorte qu'en atteignant cette dernière, cette eau souterraine contaminée se serait infiltrée le long du tubage de P-3 reconnu comme présentant un vice de construction pour atteindre la formation rocheuse qui alimente P-5. Par ailleurs, depuis l'enlèvement et le nettoyage du site contaminé concerné, ce paramètre fait l'objet d'un suivi annuel et le critère de potabilité pour ce paramètre a toujours été respecté.

#### 7 Conclusion et recommandations

L'obligation de procéder aux exigences de l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2) a été réalisée une première fois (obligation de procéder à tous les cinq ans) afin de préciser les activités anthropiques apparaissant dans l'aire d'alimentation des sources alimentant en eau potable le périmètre urbain de la municipalité de Fortierville et ce, selon le Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec du MELCC. Plus précisément, les items suivants ont été développés :

- 1) les caractéristiques du prélèvement d'eau ;
- 2) la modélisation numérique de l'aire d'alimentation ;
- 3) l'inventaire des activités anthropiques :
- 4) l'inventaire des évènements potentiels ;
- 5) l'inventaire des affectations du territoire ;
- 6) l'identification de problèmes avérés.

Ces travaux ont permis de fournir le portrait actuel de la situation en termes de sources potentielles de contamination.

Les affectations du territoire indiquent qu'une très grande proportion de la zone couverte par l'aire d'alimentation de P-5 est occupée par des usages agricoles bien que très peu de parcelles agricoles y apparaissent. En effet, une très vaste majorité de cette aire (± 90 %) englobe des zones boisées ainsi que le périmètre urbain de la municipalité alors que les parcelles en culture (± 10 %) apparaissent aux extrémités nord et sud de cette aire d'alimentation.



Municipalité de Fortierville, MRC Bécancour

Malgré le fait que la formation aquifère rocheuse soit bien protégée naturellement par la couche de confinement argileuse, une certaine préoccupation existe quant au cheminement préférentiel de l'eau souterraine circulant dans la nappe de surface sablo-graveleuse et pouvant potentiellement drainer des substances contaminantes le long du tubage de P-3 vers l'unité aquifère rocheuse compte tenu de la présence d'un lien hydraulique entre cette nappe de surface et la nappe en profondeur. La coupe géologique de P-5 situé à proximité fait état d'une épaisseur de l'ordre de 4 m pour cette unité granulaire reposant sur les dépôts argileux alors qu'elle est de 1,5 m dans le PZ-1 situé également dans le voisinage (voir annexe 4).

À partir de ces observations, les recommandations suivantes sont formulées :

- Procéder à l'analyse de l'eau brute de ce point de prélèvement d'eau souterraine à la fréquence d'une fois/saison;
- Procéder à l'inventaire des produits industriels liquides entreposés dans les réservoirs des industries situées à l'intérieur de l'aire d'alimentation de P-5;
- S'assurer de l'étanchéité de tout type de réservoir contenant des produits potentiellement contaminants dans la zone urbaine englobée par l'aire d'alimentation de P-5;
- Procéder à la cimentation de l'espace annulaire autour de P-3 sur une largeur de 1 m et sur une profondeur atteignant les dépôts argileux (entre 1,5 et 4 m).

Rédigé par :

Renald McCormack, géo., hydrogéologue

Envir'eau
PUITS

**JUIN 2020** 



## Annexe 1

Certificat d'autorisation du puits P-5



Québec, le 23 février 2010

# **AUTORISATION**

Règlement sur le captage des eaux souterraines (Décret n° 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

Municipalité de Fortierville 198, rue de la Fabrique Fortierville (Québec) GOS 1J0

N/Réf.: 7314-17-01-38047-01 400 679 341 Objet: Approvisionnement en eau potable

Mesdames,

Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 11 janvier 2010, reçue le 12 janvier 2010 et complétée le 1<sup>er</sup> février 2010, j'autorise, conformément à l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (édicté par le décret n° 696-2002 du 12 juin 2002), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser et à exploiter le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'une installation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine. Le projet est situé sur le lot 614, cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Deschaillons, dans la municipalité de Fortierville, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

# **AUTORISATION**

Règlement sur le captage des eaux souterraines (Décret n° 696-2002 du 12 juin 2002, article 31)

4

N/Réf.: 7314-17-01-38047-01 400 679 341

Le 23 février 2010

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Demande d'autorisation présentée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 11 janvier 2010, signée par  $M^{\rm me}$  Caroline Poirier, ing., comprenant le formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, incluant les comprenant le formulaire de pièces jointes. A
- Étude hydrogéologique intitulée: « Caractérisation hydrogéologique d'un ouvrage de captage d'eau souterraine Municipalité de Fortierville », datée de juillet 2009, signée par M. Reynald McCormack, géo. hydrogéologue. A

En cas de divergence entre ces documents, l'information inscrite dans le document le plus récent prévaudra. À moins d'indication contraire dans la condition décrite ci-après, le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

Le titulaire de la présente autorisation devra respecter la condition suivante :

un volume maximal de 275 mètres cubes d'eau par jour pourra être pompé à partir de ce puits. En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,

Madeleine Bullin

Madeleine Paulin Sous-ministre

## Annexe 2

Compilation des données générées (tableau A4-1 à A4-5)

### Formulaire 2 : Activités de mise en oeuvre du plan d'action du PDE en 2014-2015

Tableau A4-1 : Niveaux de vulnérabilité des aires de protection

Nom de l'aire de protection évaluée	Plage d'indices DRASTIC	Description de la répartition des indices DRASTIC obtenus	Niveau de vulnérabilité des eaux dans l'aire de protection évaluée
Immédiate	71	Un résultat de 71 a été obtenu au droit du puits lors de notre intervention hydrogéologique en 2008 respectant ainsi la plage de valeurs comprise entre 51 et 75 tel que déterminée par l'étude du PACES de la rivière Bécancour.	Faible
Intermédiaire	51 - 75		Faible
Intermédiaire	51 - 75		Faible
Éloignée	< 50 - 100		Faible

Tableau A4-2 : Résultats de l'inventaire des activités anthropiques et de l'évaluation des menaces qu'elles représentent (Puits P-5)

#	Matricule	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité
1	1651-92-6123	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Yvan Tousignant	128, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
2	1750-55-6065	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Johanne Bellerose	221, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
3	1750-55-8596	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Michel Fortier / Sandy Rousseau	422, avenue de l'Aqueduc, Fortierville, GOS 1J0
4	1750-55-9159	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Christian Gagnon	225, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
5	1750-56-2672	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Romain Tousignant	233, rue Laquerre, Fortierville, GOS 1J0
6	1750-56-3433	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Yvon Lacas / Francine Bertrand	414, avenue de l'Aqueduc, Fortierville, GOS 1J0
7	1750-56-5916	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Robert Bernier	418, avenue de l'Aqueduc, Fortierville, GOS 1J0
8	1750-56-9153	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Régent Gagnon / Hélène Dion	40, rue Yvon, St-Alphonse-de-Rodriguez, J0K 1W0
9	1750-57-6720	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Gaétan Perreault / Hélène Lemay	239, rue Laquerre, Fortierville, GOS 1J0
10	1750-62-9876	Activités sportives	Terrain de sport (soccer, loisirs)	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
11	1750-62-9876	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
12	1750-64-3282	Pharmacie	Manipulation de produits chimiques	Fortierville pharma inc.	500, avenue Bibeau, Fortierville, GOS 1J0
13	1750-64-6251	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Franziska Hodler	508, avenue Bibeau, Fortierville, GOS 1J0
14	1750-64-8795	Industrie	Entreprise de soudure	9295-6978 Québec inc.	256, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
15	1750-65-1015	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	André Bélanger	224, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
16	1750-65-1270	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Donald Beaulieu	229, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
17	1750-65-4188	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Gérard Laliberté / Lucille Beaudet	235, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
18	1750-65-4523	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Serge Robert	230, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
19	1750-65-6734	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Marjolaine Mainville /Sébastien Laplante	234, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
20	1750-65-8448	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Patrick Brodeur / Geneviève Lafrance	238, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
21	1750-66-2080	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Boby Dubois / Isabelle Lambert	246, rue Laquerre, Fortierville, GOS 1J0
22	1750-66-3033	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Mario Lebrun / Josée Bélanger	423, avenue de l'Aqueduc, Fortierville, GOS 1J0
23	1750-66-5701	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Mireille Demers	239, rue Principale, Fortierville, G0S 1J0
24	1750-66-7806	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Denis Demers	245, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
25	1750-66-7996	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Serge Brochu	410, avenue Auger, Fortierville, GOS 1J0
26	1750-66-9717	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Michel Vézina	251, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
27	1750-67-1262	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Denis Bélanger / Brigitte Trottier	245, rue Laquerre, Fortierville, GOS 1J0
28	1750-67-2409	N/A	N/A	Boby Dubois / Isabelle Lambert	246, rue Laquerre, Fortierville, GOS 1J0
29	1750-67-5728	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Benoit Tousignant / Andrée-Anne Dubois	248, rue Laquerre, Fortierville, GOS 1J0
30	1750-68-7217	Puits Municipal	Aqueduc / traitement eau potable / puits	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
	-				

#	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
1	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	Х
2	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
3	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	Х
4	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
5	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
6	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
7	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
8	1511	Résidence privée personnes âgées	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
9	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
10	7423	Terrain de sport (soccer, loisirs)	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
11	9100	Culture / boisé	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
12	5911	Pharmacie	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
13	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
14	9100	Allée d'accès pour industrie	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
15	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
16	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
17	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucun ajustement	Rare	Très faible	х
18	1000	Résidence (2 logements)	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
19	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
20	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
21	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
22	1000	Résidence / garderie milieu familial	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
23	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Aucun	Mineure	Sérieuse	Augmentation d'un niveau	Rare	Très faible	х
24	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Microbiologique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
25	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Aucun	Mineure	Sérieuse	Augmentation d'un niveau	Rare	Très faible	х
26	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
27	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
28	9100	Terrain vague	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
29	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
30	4833	Aqueduc / traitement eau potable / puits	Aire de protection immédiate	Chimique	Mineure	Sérieuse	Augmentation d'un niveau	Rare	Très faible	х

#	Matricule	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité
31	1750-72-0121	Aucune activité	N/A	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
32	1750-74-1437	Aucune activité	N/A	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
33	1750-74-7113	Aucune activité	N/A	Ronald Beaudet	3098, rang St-Sauveur, Fortierville, GOS 1J0
34	1750-75-0247	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Norbert Lemay	240, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
35	1750-75-1553	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Catherine Bélanger	244, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
36	1750-75-3057	N/A	N/A	9295-6978 Québec inc.	256, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
37	1750-75-4179	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Lucia Pépin Roberge	254, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
38	1750-75-9882	Terrain industriel	Entreposage de produits liés à l'industrie de soudure	Yves Castonguay	531, rue Héroux, Fortierville, GOS 1J0
39	1750-76-2135	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Damien Adam / Céline Auger	255, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
40	1750-76-3867	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Lucille Badeau	420, avenue Auger, Fortierville, GOS 1J0
41	1750-76-6736	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Gilles Parent	259, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
42	1750-76-8881	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Chantal Castonguay	164, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
43	1750-76-8896	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Hélène Castonguay	260, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
44	1750-77-1288	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Nelson Jr Gendron	405, avenue Auger, Fortierville, GOS 1J0
45	1750-77-3266	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Dik Bahadur Waiba	407, avenue Auger, Fortierville, GOS 1J0
46	1750-77-5545	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Daniel Dubois	409, avenue Auger, Fortierville, GOS 1J0
47	1750-77-8322	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Christopher Roy-Auger	417, avenue Auger, Fortierville, GOS 1J0
48	1750-85-8997	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Jacques Habel	272, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
49	1750-86-0647	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Lan Yao	263, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
50	1750-86-2556	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Michel Auger	271, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
51	1750-86-3876	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Micheline Auger	275, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
52	1750-86-4303	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Danielle Badeau	268, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
53	1750-86-5491	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Céline Therrien	281, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
54	1750-86-9723	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	François Nadeau / Cindy Lemay	276, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
55	1750-87-6355	Services de restauration	Utilisation de produits de nettoyage	Alain Blondeau	289, rue Principoale, Fortierville, GOS 1J0
56	1750-93-1976	Industrie	Entreprise de soudure	9295-6978 Québec inc.	256, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
57	1750-95-1525	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Gérald Auger / Monique Caron	264, rue Principaple, Fortierville, GOS 1J0
58	1750-95-4090	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Martine Fiset	282, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
59	1750-95-8476	Activités récréatives	Terrain de sport (soccer, loisirs)	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
60	1750-96-4551	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Claudette Leblanc	2093, rang St-Alphonse, Fortierville, GOS 1J0

#	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
31	9100	Rue projetée	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
32	4550	Rue projetée	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
33	8199	Terrain vague (autres activités agricoles)	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucun	Rare	Très faible	х
34	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
35	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
36	9100	Terrain vague	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
37	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
38	6379	Autres entreposages	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
39	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
40	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
41	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
42	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
43	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
44	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
45	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
46	1000	Résidence (3 logements)	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
47	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
48	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
49	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
50	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
51	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
52	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
53	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
54	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
55	5899	Hébergement / Restaurant / Traiteur	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
56	3280	Industrie produits métalliques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
57	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
58	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
59	7611	Parc + piste cyclable	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
60	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х

#	Matricule	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité
61	1750-96-7025	Terrain municipal	Produits reliés aux véhicules en lien avec la piste cyclable (huile, essence, disesel, etc)	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
62	1750-96-8156	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Patoine & Frères	2277, rang St-Alphonse, Fortierville, GOS 1J0
63	1750-97-4043	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Waiba Gyamba	297, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
64	1750-97-6210	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Dinesh Darjee	293, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
65	1750-98-0507	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Lucille Roux	301, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
66	1751-21-8356	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Alain Baril	3147, rang St-Sauveur, Fortierville, GOS 1J0
67	1751-23-6505	Piste multifonctionnelle	Piste cyclable asphaltée, piste de VTT, piste de motoneige. Il s'agit d'une ancienne voie ferrée désaffectée.	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
68	1751-33-3136	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Ferme Drapeau et Fils inc.	503, rang 11 est, Ste-Françoise, GOS 2N0
69	1751-63-4011	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Yvan Tousignant	128, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
70	1848-09-8133	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Ferme Philo inc.	714, rang Ste-Agathe, Ste-Sophie-de- Lévrard, GOX 3C0
71	1848-69-6526	Activités récréatives	Usage de produits domestiques	Marc Fournier	232, rang St-Antoine, Ste-Sophie-de- Lévrard, GOX 3C0
72	1848-89-4918	Aucune activité	N/A	Marc Fournier	232, rang St-Antoine, Ste-Sophie-de- Lévrard, GOX 3C0
73	1849-12-9894	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Ferme Philo inc.	714, rang Ste-Agathe, Ste-Sophie-de- Lévrard, GOX 3C0
74	1849-20-0173	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Denys Beaudet	714, rang Ste-Agathe, Ste-Sophie-de- Lévrard, GOX 3C0
75	1849-36-1235	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Ferme Lamy S.E.N.C.	1382-1384, rang St-Antoine Ouest, Fortierville, GOS 1J0
76	1849-36-1235	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Ferme Lamy S.E.N.C.	1382-1384, rang St-Antoine Ouest, Fortierville, GOS 1J0
77	1849-75-4694	Terre à bois	Piste de ski de fond, piste de raquettes	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
78	1849-86-3964	Piste multifonctionnelle	Piste cyclable asphaltée, piste de VTT, piste de motoneige. Il s'agit d'une ancienne voie ferrée désaffectée.	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
79	1849-90-4475	Terre à bois	Boisé + camp forestier	Léo Beaudet / Martine Gilot	405, route 265, Fortierville, GOS 1J0
80	1850-05-5175	Terrain vague	Terrain vacant avec arbres.	Michaël Bérubé	17575, rue Thibodeau, Bécancour, G9H 1P3
81	1850-06-0870	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Katy St-Onge / Jean-Claude St-Onge	298, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
82	1850-06-2005	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Judith Barabé / François Barabé	290, rue de la Gare, Fortierville, GOS 1J0
83	1850-06-3379	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Karine Dubois	304, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
84	1850-06-5519	Garage municipal	Entretien et réparation de camions et de machinerie lourde	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1J0
85	1850-06-5589	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Normand Fontaine	308, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
86	1850-06-8298	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Guy Brisson / Hélène Gagné	312, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
87	1850-06-8429	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Yvonne Lachance / Sylvain Perreault	300, avenue de la Gare, Fortierville, GOS 1J0
88	1850-07-1650	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Yannick Pressé / Claudi Lamothe	305, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
89	1850-07-3659	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Steeve Dionne	309, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
90	1850-07-5768	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Jamal Alkrad Rizeq	315, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0

#	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
61	4621	Stationnement piste cyclable	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
62	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
63	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
64	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
65	1000	Logement	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
66	8199	Culture	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)  Chimique / organique Mineure Mineure augmentation		Rare	Très faible	х			
67	7611	Piste cyclable / Piste VTT motoneige	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
68	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection intermédiaire (portion au-delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
69	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
70	8199	Autres activités agricoles	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
71	8131	Boisé / cabane à sucre	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
72	9100	Boisé	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
73	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
74	8199	Autres activités agricoles	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
75	8122	Ferme laitière, culture, résidence	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
76	8122	Ferme laitière, culture, résidence	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
77	7513	Boisé, piste ski de fond	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
78	7611	Piste cyclable / Piste VTT motoneige	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
79	1914	Boisé et camp forestier	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
80	9100	Terrain vague	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
81	1990	Résidence / garderie milieu familial	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
82	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
83	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
84	4222	Garage municipal	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
85	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
86	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
87	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
88	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)  Chimique Mineure Mineure augmentation			Rare	Très faible	х		
89	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune Rare		Très faible	х
90	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х

#	Matricule	Nom de l'activité anthropique	Description de l'activité anthropique	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité
91	1850-07-9181	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Jacques Gagnon	323, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
92	1850-17-0505	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Line Beaudet	316, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
93	1850-17-2395	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Daniel Daigle	327, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
94	1850-17-2413	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Jean-Noël Gagnon / Louisette Dubé	318, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
95	1850-17-4923	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Simon Cossette	324, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
96	1850-17-6836	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Denis Ouellette / Michelle Fontaine	326, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
97	1850-17-9949	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Usage de produits domestiques Christian Demers / Marie-Claude Lemay	
98	1850-18-4702	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Normand Auger / Louiselle Bilodeau	333, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
99	1850-18-6812	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Françoise Demers	337, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
100	1850-25-3640	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Patoine & Frères	2277, rang St-Alphonse, Fortierville, GOS 1J0
101	1850-27-2659	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	James Kingston / Julie Tousignant	332, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
102	1850-32-3122	Terrain boisé	Aucune activité Denys Auger		263, rang de la Rivière, Maddington, GOZ 1C0
103	1850-35-9075	Terrain commercial	Fabrication de produits d'isolation	orication de produits d'isolation Isolation Franco	
104	1949-08-0851	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Ferme Ti-Noire (2005) inc.	1322, rang St-Antoine Est, Fortierville, GOS 1J0
105	1949-08-0851	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Ferme Ti-Noire (2005) inc.	1322, rang St-Antoine Est, Fortierville, GOS 1J0
106	8847-22-9075	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	9381-9141 Québec inc.	16, Rang 9e Ouest, Sainte-Françoise, GOS 2N
107	8847-29-5045	Terrain boisé	Aucune activité	Gaétan Perreault / Hélène Lemay	239, rue Laquerre, Fortierville, GOS 1J0
108	8847-44-8265	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Ferme Drapeau et Fils inc.	503, rang 11 est, Ste-Françoise, GOS 2N0
109	8847-44-8265	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Ferme Drapeau et Fils inc.	503, rang 11 est, Ste-Françoise, GOS 2N0
110	8847-79-6500	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Gilbert Létourneau / Dominique Gingras	1388, rue Martin, Québec, G3E 1G7
111	8847-94-1010	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	9381-9241 QUEBEC INC	646, 9e rang ouest, Ste-Françoise, GOS 2NO
112	8848-30-9060	Aucune activité	N/A	Succession Jacques Gendron	1224, rue Paul-Dutil, Québec, GOS 2N0
113	8848-55-2555	Terrain boisé	Aucune activité	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1JO
114	8848-62-1070	Terrain résidentiel	Usage de produits domestiques	Sylvain Pelletier	574, route 265, Ste-Françoise, GOS 2NO
115		Rue Principale	Corridor routier		
116		Route 265	Corridor routier		
117		Rang Saint-Antoine Ouest	Corridor routier		
118		Rang 9e Ouest	Corridor routier		
119		Route 265	Corridor routier		

#	Code CUBF	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Fréquence	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
91	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
92	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
93	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
94	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
95	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
96	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
97	1000	Résidence (2 logements)	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	Х
98	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
99	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
100	8199	Culture	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
101	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
102	9100	Boisé	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
103	6637	Isolation	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
104	8122	Ferme laitière, culture	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
105	8122	Ferme laitière, culture	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
106	8122	Ferme laitière, culture	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	Х
107	9100	boisé	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	Х
108	8122	Ferme laitière, culture	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	Х
109	8122	Ferme laitière, culture	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
110	1000	Logement	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
111	8122	Ferme laitière, culture	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
112	1990	Boisé	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
113	9100	Boisé	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
114	1000	Résidence	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
115	4590	Routes et voies publiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
116	4590	Routes et voies publiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
117	4590	Routes et voies publiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
118	4590	Routes et voies publiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х
119	4590	Routes et voies publiques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Rare	Très faible	х

Tableau A4-3 : Résultats de l'inventaire des événements potentiels et de l'évaluation des menaces qu'ils représentent (Puits P-5)

#	Nom de l'événement potentiel	Nom de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Description de l'activité anthropique associée à l'événement potentiel	Nom de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité	Coordonnées de la compagnie ou du propriétaire responsable de l'activité
1	Épandage engrais / pesticides	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Ferme Drapeau et Fils inc.	503, rang 11 est, Ste-Françoise, GOS 2N0
2	Épandage engrais / pesticides	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Tous les autres producteurs agricoles	Voir tableau A4-2
3	Épandage engrais / pesticides	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Alain Baril	3147, rang St-Sauveur, Fortierville, GOS 1JO
4	Épandage engrais / pesticides	Parcelle agricole	Épandage d'engrais chimique / organique	Tous les autres producteurs agricoles	Voir tableau A4-2
5	Déversement de produits domestiques	Résidence privée	Utilisation de produits domestiques de toutes sortes (solvants, peinture, produits pharmceutiques, etc)	Tous les propriétaires fonciers	Voir tableau A4-2
6	Déversement de produits domestiques	Résidence privée	Utilisation de produits domestiques de toutes sortes (solvants, peinture, produits pharmceutiques, etc)	Tous les propriétaires fonciers	Voir tableau A4-2
7	Déversement de produits chimiques	Pharmacie	Manipulation de produits chimiques	Fortierville pharma inc.	500, avenue Bibeau, Fortierville, GOS 1J0
8	Déversement de produits chimiques	Industrie	Entreprise de soudure	9295-6978 Québec inc.	256, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
9	Déversement de produits chimiques	Garage résidentiel	Réparation de voitures	Yves Castonguay	531, rue Héroux, Fortierville, GOS 1J0
10	Déversement de produits domestiques	Services de restauration	Utilisation de produits de nettoyage	Alain Blondeau	289, rue Principoale, Fortierville, GOS 1JO
11	Déversement de produits chimiques	Industrie	Entreprise de soudure	9295-6978 Québec inc.	256, rue Principale, Fortierville, GOS 1J0
12	Déversement de produits chimiques	Terrain municipal	Produits reliés aux véhicules en lien avec la piste cyclable (huile, essence, diesel, etc)	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1JO
13	Déversement de produits chimiques	Activités récréatives	Usage de produits domestiques	Marc Fournier	232, rang St-Antoine, Ste-Sophie- de-Lévrard, G0X 3C0
14	Déversement de produits chimiques	Terre à bois	Boisé + camp forestier	Léo Beaudet / Martine Gilot	405, route 265, Fortierville, GOS 1J0
15	Déversement de produits domestiques	Résidence privée	Utilisation de produits domestiques de toutes sortes (solvants, peinture, produits pharmceutiques, etc)	Katy St-Onge / Jean-Claude St-Onge	298, rue Principale, Fortierville, GOS 1JO
16	Déversement de produits chimiques	Garage municipal	Entretien et réparation de camions et de machinerie lourde	Municipalité de Fortierville	198, rue de la Fabrique, Fortierville, GOS 1JO
17	Déversement de produits chimiques	Industrie	Fabrication de produits d'isolation	Isolation Franco	562, route 265, Fortierville, GOS 1J0
18	Déversement de produits chimiques	Corridors routiers	Circulation d'automobiles, d'autobus, de camione et de machinerie agricole	Municipalité de Fortierville	
19	Déversement de produits chimiques	Corridors routiers	Circulation d'automobiles, d'autobus, de camione et de machinerie agricole	Municipalité de Fortierville / Ministère des Transports du Québec	

#	Code CUBF de l'activité anthropique	Nom du CUBF	Aire de protection dans laquelle est réalisée l'activité	Contaminant ou groupe de contaminants considéré
1	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection <b>intermédiaire</b> (portion audelà de l'aire de protection immédiate)	Chimique / organique
2	8122	Élevage de bovins laitiers	Aire de protection <b>éloignée</b> (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique
3	8199	Terrain vague (autres activités agricoles)	Aire de protection <b>intermédiaire</b> (portion au- delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique / organique
4	8199	Terrain vague (autres activités agricoles)	Aire de protection <b>éloignée</b> (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique / organique
5	1000	Logements	Aire de protection <b>intermédiaire</b> (portion au- delà de l'aire de protection immédiate)	Chimique
6	1000	Logements	Aire de protection <b>éloignée</b> (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
7	5911	Pharmacie	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
8	9100 Allée d'accès pour industrie		Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
9	6379	Garage (usage résidentiel)	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
10	5899	Hébergement / Restaurant / Traiteur	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
11	3280	Industrie produits métalliques	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
12	4621	Stationnement piste cyclable	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
13	8131	Boisé / cabane à sucre	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
14	1914	Boisé et camp forestier	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
15	1990	Résidence / garderie milieu familial	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
16	4222	Garage municipal	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
17	6637	Isolation	Aire de protection éloignée (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique
18	4590	Routes et voies publiques	Aire de protection <b>intermédiaire</b> (portion audelà de l'aire de protection immédiate)	Chimique
19	4590	Routes et voies publiques	Aire de protection <b>éloignée</b> (portion au-delà des aires de protection intermédiaires)	Chimique

#	Gravité de base	Gravité ajustée	Description de l'ajustement	Probabilité	Potentiel de risque obtenu	Potentiel de risque retenu
1	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	х
2	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
3	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
4	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
5	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	х
6	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	х
7	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	х
8	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
9	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
10	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	x
11	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
12	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
13	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	х
14	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	х
15	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
16	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
17	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
18	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	Х
19	Mineure	Mineure	Aucune augmentation	Peu probable	Très faible	х

Tableau A4-4 : Résultats de l'inventaire des affectations du territoire (Puits P-5)

Nom de l'affectation	Aire ou combinaison d'aires de protection que touche l'affectation	Affectation représentant un risque ou contribuant à la protection	Nom de l'activité anthropique permise représentant un risque	Description de la nature et de l'ampleur du risque associé à l'activité anthropique permise
M-06, REC-01, A-02, 03	A- Aires de protection immédiate et intermédiaire	Affectation contribuant à la protection	Résidences privées, réseau routier municipal	En vertu des tableaux 14 et 15 du Guide d'analyse de vulnérabilité, le potentiel de risque obtenu est qualifié de très faible. Le tableau A4-1 précise des indices de vulnérabilité DRASTIC compris entre 50 et 100 pour toutes les aires de protection
M-05, M-07, R-2, R-3, I 4, IND-01, IND-02, RE0 01	Time de protection ciolgnes	Affectation représentant un risque	Résidences privées, corridors routiers, usages agricoles et industriels	En vertu des tableaux 14 et 15 du Guide d'analyse de vulnérabilité, le potentiel de risque obtenu est qualifié de très faible. Le tableau A4-1 précise des indices de vulnérabilité DRASTIC compris entre 50 et 75 pour les aires de protection au-delà de l'aire de protection immédiate

Tableau A4-5 : Identification des problèmes avérés et des causes probables

Identification du problème avéré	Description du problème avéré	Description des données ayant servi à définir le problème avéré	Indication des causes	Type de cause	Description de la cause	Aire ou combinaison d'aires de protection où est située la cause	Présence dans l'inventaire des activités anthropiques
Présence de benzène dans l'eau potable	Présence de ce produit au-delà du critère de qualité de l'eau potable	Odeurs - Avis du MELCC	Réservoir d'hydrocarbures enfoui	Anthropique	La contamination provenait d'un vieux réservoir d'hydrocarbures enfoui. La combinaison d'un contexte géologique favorable et la mauvaise construction d'un ancien puits à proximité du puits actuel ont favorisé la présence de benzène dans l'eau de ce puits. Ce réservoir a été retiré et le terrain décontaminé de sorte que ce produit est désormais absent.	Aire de protection éloignée (portion au-delà de l'aire de	Non

## Annexe 3

Grilles des spécifications (affectations du territoire)

-	
Ü	
٤	
S	
$\Box$	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
V Maisons mobiles	32/142/143	•	
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel	1	I	ı
I Industrie artisanale	36	•	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	3.700		l
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	2
II De proximité	40/64		_
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs	44/04		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
	48	•	
IV Usage intensif		1.	A
V Conservation	49 50		1
VI Agrotouristique			
VII Évènements spéciaux	51	-	1/3
Institutionnel	F2/67		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	97	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		_
Agriculture	-	200	-
I Avec élevage	56	11.1	11
II Sans élevage	57	10.00	
III Activités para-agricoles	58/70	•	4
Forêt	1	ı	1
I Exploitation forestière	59	•	
II Services forestiers	60	•	
III Activités forestières connexes	61	•	
Extraction	_		
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
MARGES	Avant	84	10 m.
	Arrière	85	10 m.
	Latérale avec ouverture	86	4 m.
٩A	Latérale sans ouverture	87	4 m.
_	Latérale sur rue	88	7 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
Z	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
S	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	•
S/Z	Usage agricole	167	•
PC	Sur terrain vacant	168	•
ENTREP EXTÉR	Étalage extérieur	169	
Ш			

	Abri forestier	137	•
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
10	Chauffage extérieur	141	•
JES	Poste d'essence	144-155	
סו	Café terrasse	156	•
SPÉCIFIQUES	Chenil	157-161	•
	Éolienne domestique	162/163	•
	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
SA	IIIP		
Ð,			

NS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	
CONDITIONS	Raccordement égout	
	Puits et installation septique	•
	Rue publique	
	Rue publique ou privée	•

	Date	Règlement #
DIF	23-01-2017	2016-10-118
Ō	13-09-2018	2018-05-134
Σ	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire		
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation		
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal		
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire		
Le Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise			

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise. ! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).



Ĺ	I	
•	)	
1	ľ	
Ì	Ì	
	)	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
V Maisons mobiles	32/142/143	•	
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	•	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47	•	+ \
IV Usage intensif	48	A .	
V Conservation	49	U_01	//
VI Agrotouristique	50	/	1
VII Évènements spéciaux	51		1/3
Institutionnel	1	_	1/5
I Services éducationnels	52/67		
Il Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux			
	55.1/67	1/2	
Agriculture	T EC	$\sim \nu \tau$	110
I Avec élevage	56	77 1	10
II Sans élevage	57		4
III Activités para-agricoles	58/70	•	4
Forêt	T	I	
I Exploitation forestière	59	•	
II Services forestiers	60	•	
III Activités forestières connexes	61	•	
Extraction		ı	
I Activités extractives	62/68	•	5
Services publics		T	г
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
"	Avant	84	10 m.
Ē	Arrière	85	10 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	86	4 m.
	Latérale sans ouverture	87	4 m.
	Latérale sur rue	88	7 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N C	Hauteur max.	90	15 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
S	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	•
S/S	Usage agricole	167	•
ENTREPO	Sur terrain vacant	168	•
	Étalage extérieur	169	
ш			

	Abri forestier	137	•
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	•
Ĕ	Poste d'essence	144-155	
ਰੂ	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	•
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	•
S	Panneaux solaires	164	•
Si	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
SA	THE		
9			

	Lot distinct	•
SN	Raccordement aqueduc	
은	Raccordement égout	
՝	Puits et installation septique	•
CONDITIONS	Rue publique	
	Rue publique ou privée	•

	Date	Règlement #
DIF	23-01-2017	2016-10-118
Ō	13-09-2018	2018-05-134
W	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire
NOTE 5	Voir les articles 341 à 348 régissant l'implantation de constructions ainsi que la localisation des usages relatifs à un site d'extraction
! Pour tou	ut usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.
! Les dista	nces séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).



•	
פ	
7	
•	
n	
_	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
V Maisons mobiles	32/142/143	•	
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	•	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services		·	
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs	1.1/01		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47	•	+ 1
IV Usage intensif	48	A	
V Conservation	49	0.0	A
VI Agrotouristique	50		1
VII Évènements spéciaux	51		1/3
Institutionnel	31	_	1/3
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux			
	55.1/67	1/4	
Agriculture		$\alpha r t$	10
I Avec élevage	56	71 1	10
II Sans élevage	57	-	~ ~
III Activités para-agricoles	58/70	•	4
Forêt			
I Exploitation forestière	59	•	
II Services forestiers	60	•	
III Activités forestières connexes	61	•	
Extraction	00/00	1	
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
40	Avant	84	10 m.
E S	Arrière	85	10 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	4 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	4 m.
	Latérale sur rue	88	7 m.

NO	Hauteur min.	89	4 m.
	Hauteur max.	90	15 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
S	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	•
S/S/EU	Usage agricole	167	•
PC	Sur terrain vacant	168	•
ENTREPO EXTÉR	Étalage extérieur	169	
ÄΞΩ			
ш			

	Abri forestier	137	•
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	•
Ĕ	Poste d'essence	144-155	
ਰੂ	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	•
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	•
S	Panneaux solaires	164	•
Si	Construction souterraine	170	•
Ö	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
USAGES	THE		
9			

NS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	
은	Raccordement égout	
CONDITIONS	Puits et installation septique	•
	Rue publique	
	Rue publique ou privée	•

	Date	Règlement #
DIF	23-01-2017	2016-10-118
Ō	13-09-2018	2018-05-134
W	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire
I Pour tou	ut usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise

Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Quebec est requis Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).



ш	
Ü	
٤	
'n	
$\supset$	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
V Maisons mobiles	32/142/143	•	
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36	•	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64	-	
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47	•	† \
IV Usage intensif	48		A 3
V Conservation	49		A
VI Agrotouristique	50	<b>/</b>	1
VII Évènements spéciaux	51	• /	1/3
Institutionnel	- A		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture		- 7	
I Avec élevage	56	DIT	10
II Sans élevage	57	/ L L	
III Activités para-agricoles	58/70	•	4
Forêt	,	l .	<u> </u>
I Exploitation forestière	59	•	
II Services forestiers	60	•	
III Activités forestières connexes	61	•	
Extraction	J J1	1 -	I
	62/60		
L Activités extractives	0//00	Ī	L
I Activités extractives Services publics	62/68		
Services publics	1	•	
Services publics I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Services publics	1	•	
Services publics I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Services publics I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Services publics I Équipement d'utilité publique	62.1	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
MARGES	Avant	84	10 m.
	Arrière	85	10 m.
	Latérale avec ouverture	86	4 m.
	Latérale sans ouverture	87	4 m.
	Latérale sur rue	88	7 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N C	Hauteur max.	90	15 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	92	
됴			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
<u>6</u> 8	Usage comm., ind., récré.	166	•
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage agricole	167	•
FR	Sur terrain vacant	168	•
R. E.	Étalage extérieur	169	
ĽΩ			
ш			

	Abri forestier	137	•
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	•
JE	Poste d'essence	144-155	
Q	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	•
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	•
SP	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
S	IIIP		
U,			

	Lot distinct	•
S	Raccordement aqueduc	
은	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	•
CONDITIONS	Rue publique	
	Rue publique ou privée	•

	Date	Règlement #
Ή	23-01-2017	2016-10-118
0	13-09-2018	2018-05-134
W	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire	
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation	
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal	
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire	
Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise		

! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise. ! Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).



1	)	
ĺ	J	
•	)	
1	ζ	
1	Ì	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
V Maisons mobiles	32/142/143	•	
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel	•	l .	l.
I Industrie artisanale	36	•	1
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	, , , , ,		I
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	2
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs	TT/ UH		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47	•	
IV Usage intensif	48		A
V Conservation	49	_	
VI Agrotouristique	50	•	1
VII Évènements spéciaux	51	•	1/3
Institutionnel	70		
l Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	97	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	//_		
I Avec élevage	56	$)\Gamma I$	10
II Sans élevage	57	ノルル	
III Activités para-agricoles	58/70	•	4
Forêt			
I Exploitation forestière	59	•	
II Services forestiers	60	•	
III Activités forestières connexes	61	•	
Extraction	1	•	
I Activités extractives	62/68	•	5
Services publics	- /	L	
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
=quipernent public de telecommunication	02.2		
	+		

•	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	84	10 m.
Ë	Arrière	85	10 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	4 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	4 m.
	Latérale sur rue	88	7 m.

NC	Hauteur min.	89	4 m.
	Hauteur max.	90	15 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
S	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉĎ			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	•
S/EU	Usage agricole	167	•
PC	Sur terrain vacant	168	•
REX	Étalage extérieur	169	
ENTRE EXT			
ш			

	Abri forestier	137	•
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	•
JE	Poste d'essence	144-155	
10	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	•
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	•
SP	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
S	IIIP		
D.			

	Lot distinct	•
CONDITIONS	Raccordement aqueduc	
은	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	•
O	Rue publique	
၁	Rue publique ou privée	•

	Date	Règlement #
Ή	23-01-2017	2016-10-118
0	13-09-2018	2018-05-134
W	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire		
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation		
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal		
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire		
NOTE 5	Voir les articles 341 à 348 régissant l'implantation de constructions ainsi que la localisation des usages relatifs à un site d'extraction		
! Pour tout usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.			
! Les dista	Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).		



Groupe et classe d'usage

Note

Autorisé

Réf. art.

	Groupe et classe à usage	iter. art.	Autorise	Note
	Résidentiel			
- -	I Faible densité	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/142/143		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel			
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65	•	
	Commerces et services			
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72		
	II De proximité	40/64	•	
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64	•	
	V Liés à l'automobile	43/64		
	VI Hébergement et restauration	44/64	•	1
	Culture, récréation et loisirs	P		
	l Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	III Usage extensif	47		
ဂ္ဂ	IV Usage intensif	48		A
<u>ত</u>	V Conservation	49		
USAGES	VI Agrotouristique	50		
ິວ	VII Évènements spéciaux	51		111
	Institutionnel	TA.	-77	
	I Services éducationnels	52/67		
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67	ar.	
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture	11.	~	) )
	I Avec élevage	56	m	10
	II Sans élevage	57	11 1	
	III Activités para-agricoles	58/70		
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction	•		
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics			
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
	·			

	Norme	Réf. art.	Autorisé
MARGES	Avant	84	8 m.
	Arrière	85	9 m.
	Latérale avec ouverture	86	4 m.
	Latérale sans ouverture	87	4 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

ZONE: IND-01

NC	Hauteur min.	89	4 m.
	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	20 %
S	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉD			

SAGE	Usage résidentiel	165	
	Usage comm., ind., récré.	166	•
S/	Usage agricole	167	
FR	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	
ENTRE			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
(0	Cour à rebuts auto.	139/140	
Ĕ	Chauffage extérieur	141	•
ğ	Poste d'essence	144-155	
SPÉCIFIQUES	Café terrasse	156	
ÉĆ	Chenil	157-161	
SP	Éolienne domestique	162/163	
USAGES	Panneaux solaires	164	
5	Construction souterraine	170	•
S	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
J2)	IIIP		
$\cup$			

NS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
ПО	Raccordement égout	•
.⊡	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	
	Rue publique ou privée	•

MODIF.	Date	Règlement #
	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	14-01-2019	2018-10-146
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Seul l'usage «restaurant, casse-croûte» est autorisé
! Voir l'ar	ticle 300.1 pour l'aménagement d'un écran tampon entre un usage industriel et résidentiel



**Résidentiel**I Faible densité

Groupe et classe d'usage

Note

Autorisé

Réf. art.

24

	i raible defisite	24		
	II Moyenne densité	25		
	III Forte densité	30		
	IV Chalets et maisons de villégiature	31		
	V Maisons mobiles	32/142/143		
	VI Roulottes	33		
	VII Résidences communautaires	34		
	VIII Logements intergénérationnels	35		
	Industriel	•		
	I Industrie artisanale	36		
	II Industrie légère	37/65	•	
	Commerces et services	0.700		
	I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72		
	II De proximité	40/64		
	III Vente au détail de produits divers	41/64		
	IV À incidence élevée	42/64		
	V Liés à l'automobile	43/64		_
	VI Hébergement et restauration	44/64		
	Culture, récréation et loisirs	1 11/01		
	I Activité culturelle	45/66		
	II Parcs et espaces verts	46		
	·	47		
S	III Usage extensif			
ĬĮ	IV Usage intensif V Conservation	48 49	- 0	
<b>USAGES</b>		50	A 60 -	- A
Ŝ	VI Agrotouristique			
$\supset$	VII Évènements spéciaux	51	1/	1.0
	Institutionnel	F2/67	-	
	I Services éducationnels	52/67	1	
	II Services religieux	53/67		
	III Services gouvernementaux	54/67		
	IV Services divers	55/67		
	V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
	Agriculture	( //		ı
	I Avec élevage	56		4:
	II Sans élevage	57		116
	III Activités para-agricoles	58/70		111
	Forêt			
	I Exploitation forestière	59		
	II Services forestiers	60		
	III Activités forestières connexes	61		
	Extraction			
	I Activités extractives	62/68		
	Services publics	•		•
	I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
ŀ	Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
MARGES	Avant	84	8 m.
	Arrière	85	9 m.
	Latérale avec ouverture	86	4 m.
	Latérale sans ouverture	87	4 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

ZONE: IND-02

ON	Hauteur min.	89	4 m.
	Hauteur max.	90	12 m.
Ĭ	Coeff. emprise au sol max.	91	20 %
CA	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉD			

\GE R	Usage résidentiel	165	
	Usage comm., ind., récré.	166	•
SAC	Usage agricole	167	
PC RI	Sur terrain vacant	168	
R. X	Étalage extérieur	169	
ENT ENT			
ш			

	Abri forestier	137	
1	Spectacle érotique	138	
(0)	Cour à rebuts auto.	139/140	
Æ	Chauffage extérieur	141	•
g	Poste d'essence	144-155	
SPÉCIFIQUES	Café terrasse	156	
ÉC	Chenil	157-161	
SP	Éolienne domestique	162/163	
S	Panneaux solaires	164	
G	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
	:110		
$r_I$	IIIIP		
1 5			

CONDITIONS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
ĭ	Raccordement égout	•
□	Puits et installation septique	
ō	Rue publique	
ပ	Rue publique ou privée	•

	Date	Règlement #
	23-01-2017	2016-10-118
ЭF	13-09-2018	2018-05-134
MODIF.	14-01-2019	2018-10-146
Σ	12-03-2020	2019-12-165

N	0	T	E

! Voir l'article 300.1 pour l'aménagement d'un écran tampon entre un usage industriel et résidentiel

! Une partie de la zone se trouve en zone agricole. L'usage industriel est autorisé par la décision # 406941. Pour tout autre usage non agricole, une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec est requise.

! Une partie de la zone se trouve en zone agricole. Les distances séparatrices relatives aux odeurs s'appliquent (voir chapitres XIII et XIV).



נט וווו	
Ö	
₹	
S	
$\supset$	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel	1		
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel	33		
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65	•	
Commerces et services	37/03		
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72		
II De proximité	40/64		1
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	42/64		
	44/64		
VI Hébergement et restauration	44/04		
Culture, récréation et loisirs  I Activité culturelle	1E /66		
	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49	A 80 -	A
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel	F2/67	-	
I Services éducationnels	52/67	1	
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67	_	
Agriculture	- (//		
I Avec élevage	56	100	++-
II Sans élevage	57	()	111
III Activités para-agricoles	58/70		6.4.
Forêt		ı	
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	1	ı	
I Activités extractives	62/68		
Services publics	1	ı	_
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	<b>_</b>
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
"	Avant	84	8 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	4 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	4 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

ZONE: IND-03

	Hauteur min.	89	4 m.
N C	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	20 %
S	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉĎ			

ш	Usage résidentiel	165	
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/S	Usage agricole	167	
	Sur terrain vacant	168	
ENTREF	Étalage extérieur	169	
ÄΞÛ			
ш			

	Abri forestier	137	
_	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
m	Chauffage extérieur	141	
Ŭ.	Poste d'essence	144-155	
₫	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
S	Panneaux solaires	164	
S	Construction souterraine	170	•
9	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
USAGES	-:11		
۲I	11116		
1 1			

	Lot distinct	•
SZ	Raccordement aqueduc	•
은	Raccordement égout	•
CONDITIONS	Puits et installation septique	
O	Rue publique	
ပ	Rue publique ou privée	•

	Date	Règlement #
ЭF	12-03-2020	2019-12-165
101		
Š		

NOTE	
! Voir l'ar	ticle 300.1 pour l'aménagement d'un écran tampon entre un usage industriel et résidentiel



S
띥
Ă
S
_

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel	-I	l	
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	, - ,		
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72		
II De proximité	40/64	•	
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs	7-7/0-7		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		-
IV Usage intensif	48	0.	1
V Conservation	49	-	A
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		1
Institutionnel	31		-
I Services éducationnels	52/67		
		•	
II Services religieux	53/67	•	
III Services gouvernementaux	54/67	•	
IV Services divers	55/67	•	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67	•	_
Agriculture	-	200	io
I Avec élevage	56	)//	11
II Sans élevage	57	1 4 6	
III Activités para-agricoles	58/70	•	2
Forêt	T	1	
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	,		
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1		
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
"	Avant	84	8 m.
ĒŠ	Arrière	85	10 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	86	4 m.
	Latérale sans ouverture	87	4 m.
_	Latérale sur rue	88	6 m.

ZONE: INST-01

	Hauteur min.	89	4 m.
N C	Hauteur max.	90	20 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	40 %
S	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉĎ			

111	Usage résidentiel	165	
<u>0</u> ~	Usage comm., ind., récré.	166	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage agricole	167	
P. E.	Sur terrain vacant	168	
N F	Étalage extérieur	169	
Ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
10	Cour à rebuts auto.	139/140	
	Chauffage extérieur	141	
JE	Poste d'essence	144-155	
O	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
	Panneaux solaires	164	
	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
S	IIIP		
Ð,			

CONDITIONS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
	Raccordement égout	•
	Puits et installation septique	
	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 2	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire



ഗ
Ш
G
Þ
S
$\supset$

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel		I.	ı
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65	•	
Commerces et services		I	I
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	
IV À incidence élevée	42/64	•	
V Liés à l'automobile	43/64	•	1
VI Hébergement et restauration	44/64		_
Culture, récréation et loisirs	7-7/0-7		
I Activité culturelle	45/66		
Il Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48	0.	
	49		A
V Conservation	50		
VI Agrotouristique			
VII Évènements spéciaux Institutionnel	51		
	F2/67		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		_
Agriculture	1/41	24	io
I Avec élevage	56	11 1	11
II Sans élevage	57	/A 6.	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt		1	ı
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	1	ı	1
I Activités extractives	62/68		
Services publics	1	T	r
l Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
"	Avant	84	6 m.
MARGES	Arrière	85	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	3 m.
٩A	Latérale sans ouverture	87	3 m.
_	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
S	Nbre de logements max.	92	
ÉDIFICATION			
ÉD			

Ш	Usage résidentiel	165	
S A	Usage comm., ind., récré.	166	•
S/S	Usage agricole	167	
PC	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	•
ENT (ii)			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
(0	Cour à rebuts auto.	139/140	
Ĕ	Chauffage extérieur	141	
ğ	Poste d'essence	144-155	•
SPÉCIFIQUES	Café terrasse	156	•
ÉC	Chenil	157-161	
SP	Éolienne domestique	162/163	
S	Panneaux solaires	164	•
USAGES	Construction souterraine	170	•
18	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
72)	IIIP		
U.			
l			

S	Lot distinct	•
N	Raccordement aqueduc	•
ĭ	Raccordement égout	•
Ω	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	•
S	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
•	23-01-2017	2016-10-118
]F	13-09-2018	2018-05-134
MODIF.	14-01-2019	2018-10-146
2	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage principal ou de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
! Voir l'ar	ticle 300.1 pour l'aménagement d'un écran tampon entre un usage industriel et résidentiel



v	
ш	
Ō	
Ĭ	
ഗ്	
Ì	
_	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	1
II Moyenne densité	25	•	1
III Forte densité	30	•	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	2/3
VIII Logements intergénérationnels	35	•	2
Industriel	- I		l
I Industrie artisanale	36	•	2
II Industrie légère	37/65	•	
Commerces et services	· ·	I	ı
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	4
II De proximité	40/64	•	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
IV À incidence élevée	42/64	•	_
V Liés à l'automobile	43/64		5
VI Hébergement et restauration	44/64	· ·	1
Culture, récréation et loisirs	44,64		_
l Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47	•	7
IV Usage intensif	48		
-	49	W	A
V Conservation	50		/1
VI Agrotouristique	51		
VII Évènements spéciaux	51	_	
Institutionnel I Services éducationnels	F2/67		
	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	•	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	-	0.44	10
I Avec élevage	56	11 1	10
Il Sans élevage	57	/A 5	~ ~
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	1	ı	1
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	1	1	
I Activités extractives	62/68		
Services publics	1		
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	84	6 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	2 m.
_	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
S	Nbre de logements max.	92	4
ÉDIFICATION			
ÉD			

SAGE	Usage résidentiel	165	•
	Usage comm., ind., récré.	166	•
S/S	Usage agricole	167	
ENTREPO	Sur terrain vacant	168	
	Étalage extérieur	169	•
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
Ĕ	Poste d'essence	144-155	•
ਰੂ	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
SA	THE		
9			

NS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
은	Raccordement égout	•
CONDITIONS	Puits et installation septique	
	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

MODIF.	Date	Règlement #
	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 73)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 5	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage principal ou de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire



ഗ
Ш
Q
⋖
ള
_

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	1
II Moyenne densité	25	•	1
III Forte densité	30	•	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	2/3
VIII Logements intergénérationnels	35	•	2
Industriel		1	l
I Industrie artisanale	36	•	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			I
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	4
II De proximité	40/64	•	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
IV À incidence élevée	42/64		_
V Liés à l'automobile	43/64	•	5
VI Hébergement et restauration	44/64	•	1
Culture, récréation et loisirs	. 1, 54		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		-
IV Usage intensif	48	0.	
V Conservation	49	1 41	A
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		_
Institutionnel	31		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	P	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67	17.2	
Agriculture	1	DV+	io
I Avec élevage	56	11 1	
II Sans élevage	57	/ A. b.	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt			1
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61	<u> </u>	
Extraction	60 /	1	1
I Activités extractives	62/68	1	
Services publics		1	ı
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	
		ļ	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
MARGES	Avant	84	6 m.
	Arrière	85	9 m.
	Latérale avec ouverture	86	3 m.
	Latérale sans ouverture	87	2 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	30 %
CATION	Nbre de logements max.	92	4
DIFI			
ÉD			

SAGE	Usage résidentiel	165	•
	Usage comm., ind., récré.	166	
S/S	Usage agricole	167	
O E	Sur terrain vacant	168	
E E	Étalage extérieur	169	•
ENTREP EXTÉR			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
JE	Poste d'essence	144-155	•
סו	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
JSAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
S	IIIP		
D.			

CONDITIONS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
	Raccordement égout	•
	Puits et installation septique	
	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 73)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 5	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage principal ou de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire



S
뽔
ĕ
Υ

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	1
II Moyenne densité	25	•	1
III Forte densité	30	•	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	2/3
VIII Logements intergénérationnels	35	•	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	•	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	4
II De proximité	40/64	•	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64	•	5
VI Hébergement et restauration	44/64		1
Culture, récréation et loisirs	/		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		+ \
IV Usage intensif	48	_	
V Conservation	49	7 4	//
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		-
Institutionnel		_	
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67	•	
	33.1/07	- 0	
Agriculture I Avec élevage	EC	74	10
·	56	71 1	15
II Sans élevage	57		~ ~
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	F0		
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	62/62		
I Activités extractives	62/68		
Services publics	00.		
l Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	
_			

	Norme	Réf. art.	Autorisé
40	Avant	84	6 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	2 m.
_	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
S	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	30 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	92	4
프			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
15 A	Usage comm., ind., récré.	166	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage agricole	167	
PC	Sur terrain vacant	168	
E E	Étalage extérieur	169	•
ÄΞΩ			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
Ĕ	Poste d'essence	144-155	•
ਰੁ	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
S	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
SA	THE		
9			

CONDITIONS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
	Raccordement égout	•
	Puits et installation septique	
	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 73)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 5	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage principal ou de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire



S
띥
Ă
S
_

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	1
II Moyenne densité	25	•	1
III Forte densité	30	•	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	2/3
VIII Logements intergénérationnels	35	•	2
Industriel		•	,
I Industrie artisanale	36	•	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services		1	ı
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	4
II De proximité	40/64	•	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64	•	5
VI Hébergement et restauration	44/64	•	1
Culture, récréation et loisirs	, .		-
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		-
IV Usage intensif	48	0.	
V Conservation	49	1 -01	A
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel	31		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67	0.2	
Agriculture	1	DV+	io
I Avec élevage	56	11 1	
II Sans élevage	57	/ A . b.	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	T	1	ı
I Exploitation forestière	59	ļ	
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61	<u> </u>	
Extraction	00/	1	ı
I Activités extractives	62/68	]	
Services publics		1	1
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
40	Avant	84	6 m.
ĒŠ	Arrière	85	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	86	3 m.
	Latérale sans ouverture	87	2 m.
_	Latérale sur rue	88	6 m.

N	Hauteur min.	89	4 m.
	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	30 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	92	16
ᄪ			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/S	Usage agricole	167	
P. IS	Sur terrain vacant	168	
I I I	Étalage extérieur	169	•
ENTRE			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
10	Chauffage extérieur	141	
Ĕ	Poste d'essence	144-155	•
ğ	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
S	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
S	IIIP		
U,			

CONDITIONS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
은	Raccordement égout	•
₫	Puits et installation septique	
O	Rue publique	•
ပ	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 73)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 5	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage principal ou de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire



S
뽔
ĕ
Υ

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	1
II Moyenne densité	25	•	1
III Forte densité	30	•	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	2/3
VIII Logements intergénérationnels	35	•	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	•	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	4
II De proximité	40/64	•	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64	•	5
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs	1 /		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		+ \
IV Usage intensif	48	A	
V Conservation	49	U all	Λ
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		-
Institutionnel	7	_	
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67	•	
	33.1/07	- 1/4	
Agriculture I Avec élevage	EC	24	10
	56 57	71 1	15
II Sans élevage			~ ~
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	62/62		
I Activités extractives	62/68		
Services publics	T 65 :		
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	
	1		
	1		
	1		
	1		

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	84	6 m.
ËS	Arrière	85	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	86	3 m.
	Latérale sans ouverture	87	2 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
CATION	Nbre de logements max.	92	4
DIFI			
ÉD			

	111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166		
	S/S	Usage agricole	167	
	P. F.	Sur terrain vacant	168	
ENTRE	N. X	Étalage extérieur	169	
	Σû			
	ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	•
Ĕ	Poste d'essence	144-155	•
ਰੁ	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
SA	THE		
9			

NS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
은	Raccordement égout	•
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

MODIF.	Date	Règlement #
	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 73)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 5	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage principal ou de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire



v	
ш	
Ō	
Ĭ	
ഗ്	
Ì	
_	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	1
II Moyenne densité	25	•	1
III Forte densité	30	•	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	2/3
VIII Logements intergénérationnels	35	•	2
Industriel		<u>l</u>	
I Industrie artisanale	36	•	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	37703		1
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	4
II De proximité	40/64	•	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
IV À incidence élevée	42/64		1
V Liés à l'automobile	43/64		
	44/64	•	1
VI Hébergement et restauration  Culture, récréation et loisirs	44/04		_ т
Activité culturelle	4F /CC		
	45/66	•	
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		
IV Usage intensif	48		A
V Conservation	49		
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		///
Institutionnel	70		
l Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54 <mark>/</mark> 67	•	
IV Services divers	55/67	g. •	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture			-
I Avec élevage	56	$) \Gamma I$	10
II Sans élevage	57	11 1	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction			
I Activités extractives	62/68		
Services publics			
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	
,			
_			

MARGES	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	84	6 m.
	Arrière	85	9 m.
	Latérale avec ouverture	86	3 m.
	Latérale sans ouverture	87	2 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N	Hauteur max.	90	12 m.
Ĭ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
CA	Nbre de logements max.	92	4
DIFICATION			
ÉD			

SAGE	Usage résidentiel	165	•
	Usage comm., ind., récré.	166	
S/S	Usage agricole	167	
O E	Sur terrain vacant	168	
N E	Étalage extérieur	169	•
ENTREP( EXTÉR			
Ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
JE	Poste d'essence	144-155	•
Q	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
SA	IIIP		
U,			

CONDITIONS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
	Raccordement égout	•
	Puits et installation septique	
	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 73)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation



S
띥
Ă
S
_

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	1
Il Moyenne densité	25	•	1
III Forte densité	30	•	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31	•	
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	2/3
VIII Logements intergénérationnels	35	•	2
Industriel	•	•	•
I Industrie artisanale	36	•	2
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			l.
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	4
II De proximité	40/64	•	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
IV À incidence élevée	42/64	•	
V Liés à l'automobile	43/64	•	5
VI Hébergement et restauration	44/64	•	1
Culture, récréation et loisirs	, .		_
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		-
IV Usage intensif	48	0.	
V Conservation	49	1 41	A
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		
Institutionnel	31		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67	_	
III Services gouvernementaux  IV Services divers	54 <mark>/</mark> 67	_	
	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67	17.1	_
Agriculture	Ledi	DV+	io
I Avec élevage	56	11 1	16
II Sans élevage	57	/ A . L .	6
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	T	I	ı
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction		1	T
I Activités extractives	62/68		
Services publics		1	1
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
II Équipement public de télécommunication	62.2	•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
40	Avant	84	6 m.
ËS	Arrière	85	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	2 m.
_	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
S	Nbre de logements max.	92	4
ÉDIFICATION			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/Z	Usage agricole	167	
PC	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	•
ENTRE			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
10	Chauffage extérieur	141	
JES	Poste d'essence	144-155	•
סו	Café terrasse	156	•
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
SP	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
S	IIIP		
Ð,			

CONDITIONS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
	Raccordement égout	•
	Puits et installation septique	
	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF.	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 73)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 5	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage principal ou de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 6	Les normes relatives aux cabanes à sucre artisanales en périmètre urbain doivent être respectées (art. 181.8)



S S	
9	
<u>છ</u>	
_	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	1
Il Moyenne densité	25	•	1
III Forte densité	30	•	1
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	2/3
VIII Logements intergénérationnels	35	•	2
Industriel			
I Industrie artisanale	36	•	2
II Industrie légère	37/65	•	6-7
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	4
II De proximité	40/64	•	1
III Vente au détail de produits divers	41/64	•	1
IV À incidence élevée	42/64	•	
V Liés à l'automobile	43/64	•	5
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs	-		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		+ \
IV Usage intensif	48	۵.	A S
V Conservation	49	1 1	A
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		111
Institutionnel	- A		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	//	- 1	0.
I Avec élevage	56	TIT	10
II Sans élevage	57	// /	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt		l	
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction		L	
l Activités extractives	62/68		
Services publics	32,00	1	
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
240.periorit paorio de tercommunication	02.2		
	1		
	+		
	+		
	+		
		l	

•	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	84	6 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	86	3 m.
	Latérale sans ouverture	87	2 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
N	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	25 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	92	4
프			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	•
S/Z	Usage agricole	167	
ENTREPO	Sur terrain vacant	168	
	Étalage extérieur	169	•
Ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
m	Cour à rebuts auto.	139/140	
Ĕ	Chauffage extérieur	141	
ğ	Poste d'essence	144-155	•
SPÉCIFIQUES	Café terrasse	156	•
É	Chenil	157-161	
	Éolienne domestique	162/163	
S	Panneaux solaires	164	•
USAGES	Construction souterraine	170	•
181	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
1-1	1116		
U.			

Lot distinct	•
Raccordement aqueduc	•
Raccordement égout	•
Puits et installation septique	
Rue publique	•
Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
	23-01-2017	2016-10-118
ΟF	13-09-2018	2018-05-134
MODIF.	13-06-2019	2019-05-157
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Les usages mixtes sont autorisés (art. 73)
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 3	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 4	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation
NOTE 5	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage principal ou de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 6	Les industries légères sont autorisées uniquement sur le terrain situé au 1307, rang Saint-Antoine Est
NOTE 7	Voir l'article 300.1 pour l'aménagement d'un écran tampon entre un usage industriel et résidentiel



Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
Il Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services		•	
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72		
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		+ \
IV Usage intensif	48		A
V Conservation	49	14	A.
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		177
Institutionnel	VA.		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	//	- 4	
I Avec élevage	56	DIT	10
II Sans élevage	57	111	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	,		
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction		1	<u> </u>
l Activités extractives	62/68		
Services publics	,	ı	1
l Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
24s.perilette passio de telecommunication	02.2		
		1	
	1	1	1

	Norme	Réf. art.	Autorisé
<b>'</b> 0	Avant	84	8 m.
ĒS	Arrière	85	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	86	3 m.
	Latérale sans ouverture	87	3 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

ZONE: P-01

N	Hauteur min.	89	4 m.
	Hauteur max.	90	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	10 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	92	

111	Usage résidentiel	165	
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/	Usage agricole	167	
FR	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	
ENTRE			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
Æ	Poste d'essence	144-155	
Q	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
SP <mark>ÉCIFI</mark> QUES	Éolienne domestique	162/163	
SP	Panneaux solaires	164	
ES	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
SA	1116		
U,			

	Lot distinct	•
CONDITIONS	Raccordement aqueduc	
은	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	
O	Rue publique	
၁	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
DIF	23-01-2017	2016-10-118
0	13-09-2018	2018-05-134
Σ	12-03-2020	2019-12-165

NOTE	



O
₹
<u>ა</u>

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25	•	
III Forte densité	30	•	
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	1/2
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	•		
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	3
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
Il Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47		-
IV Usage intensif	48	0.	1
V Conservation	49	1 -11	A T
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		-
Institutionnel	<b>V</b> A	_	
l Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	33.1/07	1/4	
I Avec élevage	56	rt	10
II Sans élevage	57	71.1	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	38/70		
l Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	+		
Extraction	61		
I Activités extractives	62/68		
	02/08		
Services publics	62.1		
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
	+		
	1		
	1		
	1		

	Norme	Réf. art.	Autorisé
40	Avant	84	6 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	2 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.
	_		

	Hauteur min.	89	4 m.
Z	Hauteur max.	90	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	30 %
S	Nbre de logements max.	92	4
ÉDIFICATION			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/	Usage agricole	167	
FR	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	
ENTRE			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
10	Chauffage extérieur	141	
JE	Poste d'essence	144-155	
Q	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
SP <mark>ÉCIFI</mark> QUES	Éolienne domestique	162/163	
SP	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
SA	IIIP		
U,			

	Lot distinct	•
SZ	Raccordement aqueduc	•
은	Raccordement égout	•
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
ЭF	23-01-2017	2016-10-118
MOE	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation



ഗ
Ш
G
∢
(v)
$\supset$

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25	•	
III Forte densité	30	•	
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	1/2
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services	•		
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	3
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
Il Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47	-	4
IV Usage intensif	48	۵.	1
V Conservation	49	1 10	A T
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		-
Institutionnel	<b>V</b> A	_	
l Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	-	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	33.1/07	V.	
I Avec élevage	56	rt	10
II Sans élevage	57	71.1	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	36/70		
11101	F0		
I Exploitation forestière II Services forestiers	59 60		
III Activités forestières connexes	+		
	61		
Extraction  L Activités outractives	62/60		
I Activités extractives	62/68		
Services publics	C2.4		
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
	1		
	1		
	1		
	1		

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	84	6 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	3 m.
_	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	8 m.
N	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	30 %
S	Nbre de logements max.	92	4
ÉDIFICATION			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/	Usage agricole	167	
FR	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	
ENTRE			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
JE	Poste d'essence	144-155	
SP <mark>ÉCIFI</mark> QUES	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
ÉC	Éolienne domestique	162/163	
SP	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
SA	IIIP		
U,			

CONDITIONS	Lot distinct	•
	Raccordement aqueduc	•
	Raccordement égout	•
	Puits et installation septique	
	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
ЭF	23-01-2017	2016-10-118
MOE	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation



ഗ
Ш
G
∢
(v)
$\supset$

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25	•	
III Forte densité	30	•	
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	1/2
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	3
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47	1	+ \
IV Usage intensif	48		A N
V Conservation	49	14	/
VI Agrotouristique	50	P	
VII Évènements spéciaux	51		111
Institutionnel	44	-77	_
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67		
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	//.		
I Avec élevage	56	NIT	10
II Sans élevage	57	111.	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt			
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction		1	
l Activités extractives	62/68		
Services publics	1 - 7	1	
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
I ENVINCINCIA A UTILLE PUDITUUE			
		•	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
		•	
		•	
		•	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	84	6 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	86	3 m.
٩A	Latérale sans ouverture	87	2 m.
_	Latérale sur rue	88	6 m.

NO	Hauteur min.	89	4 m.
	Hauteur max.	90	10 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	30 %
S	Nbre de logements max.	92	4
ÉDIFICATION			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/	Usage agricole	167	
PC	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	
ENTREP EXTÉR			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
JE	Poste d'essence	144-155	
Q	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
SP <mark>ÉCIFI</mark> QUES	Éolienne domestique	162/163	
SP	Panneaux solaires	164	•
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
SA	IIIP		
U,			

	Lot distinct	•
S	Raccordement aqueduc	•
은	Raccordement égout	•
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
ЭF	23-01-2017	2016-10-118
10	13-09-2018	2018-05-134
W	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation



ഗ	
Ш	
G	
Ĭ	
Ś	
$\supset$	

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24	•	
II Moyenne densité	25	•	
III Forte densité	30	•	
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34	•	1/2
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel	•		
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services			•
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	3
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		+ \
IV Usage intensif	48	0	1
V Conservation	49	1 1	A ·
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		1
Institutionnel	TA.		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	-	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	30,12,01	- 9	0
I Avec élevage	56	Dri	10
Il Sans élevage	57	71.1	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	30,70		
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	1 01	1	<u> </u>
I Activités extractives	62/68		
Services publics	02/00	1	<u> </u>
l Équipement d'utilité publique	62.1		
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
ii Equipement public de telecommunication	02.2		
		1	
		1	
<u> </u>	1	1	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
40	Avant	84	6 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
MARGES	Latérale avec ouverture	86	3 m.
	Latérale sans ouverture	87	3 m.
	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
Z	Hauteur max.	90	12 m.
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	30 %
S	Nbre de logements max.	92	4
ÉDIFICATION			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/	Usage agricole	167	
FR	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	
ENTREP EXTÉR			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
Ĕ	Poste d'essence	144-155	
<u>8</u>	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
SPÉCIFIQUES	Éolienne domestique	162/163	
S	Panneaux solaires	164	
S	Construction souterraine	170	•
9	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
USAGES	1116		
U,			

	Lot distinct	•
S	Raccordement aqueduc	•
은	Raccordement égout	•
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	•
	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
DIF	23-01-2017	2016-10-118
Ō	13-09-2018	2018-05-134
W	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation



ш	
Ü	
٤	
'n	
$\supset$	

Résidentiel  I Faible densité  II Moyenne densité  III Forte densité  IV Chalets et maisons de villégiature  V Maisons mobiles  VI Roulottes  VII Résidences communautaires	24 25 30 31 32/142/143	•	
II Moyenne densité III Forte densité IV Chalets et maisons de villégiature V Maisons mobiles VI Roulottes VII Résidences communautaires	25 30 31	•	
III Forte densité IV Chalets et maisons de villégiature V Maisons mobiles VI Roulottes VII Résidences communautaires	30 31	•	
IV Chalets et maisons de villégiature V Maisons mobiles VI Roulottes VII Résidences communautaires	31		
V Maisons mobiles VI Roulottes VII Résidences communautaires	_		
VI Roulottes VII Résidences communautaires	32/142/143		1
VII Résidences communautaires			1
	33		
	34	•	1/2
VIII Logements intergénérationnels	35	•	1
Industriel			
I Industrie artisanale	36		1
II Industrie légère	37/65		1
Commerces et services			
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72	•	3
II De proximité	40/64		
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs			
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46	•	
III Usage extensif	47		+ \
IV Usage intensif	48	<b>a</b>	A
V Conservation	49	10	1
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		-//
Institutionnel	U A		
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	-	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	33.1/07	- 0	
I Avec élevage	56	rt	10
II Sans élevage	57	// /	
III Activités para-agricoles	58/70		
Forêt	30/70		
I Exploitation forestière	59		
II Services forestiers	60		
III Activités forestières connexes	61		
Extraction	UΙ		
T.	62/60		
I Activités extractives	62/68		
Services publics	62.4		
I Équipement d'utilité publique	62.1	•	
	62.2	•	
Il Équipement public de télécommunication	02.2		
	02.2		
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	02.2		
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	OZ.Z		

	Norme	Réf. art.	Autorisé
40	Avant	84	6 m.
Ë	Arrière	85	9 m.
RG	Latérale avec ouverture	86	3 m.
MARGES	Latérale sans ouverture	87	2 m.
2	Latérale sur rue	88	6 m.

	Hauteur min.	89	4 m.
NC	Hauteur max.	90	10 m.
Ĭ	Coeff. emprise au sol max.	91	30 %
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	92	
느			
ÉD			

111	Usage résidentiel	165	•
<u>6</u> 8	Usage comm., ind., récré.	166	
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	Usage agricole	167	
PC	Sur terrain vacant	168	
R. K.	Étalage extérieur	169	
ĽΩ			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(0	Chauffage extérieur	141	
JE	Poste d'essence	144-155	
Q	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
SP <mark>ÉCIFI</mark> QUES	Éolienne domestique	162/163	
SP	Panneaux solaires	164	
S	Construction souterraine	170	•
USAGES	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	•
SA	IIIP		
U,			
	-		

	Lot distinct	•
SZ	Raccordement aqueduc	•
은	Raccordement égout	•
₫	Puits et installation septique	
CONDITIONS	Rue publique	•
ပ	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE 1	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage secondaire
NOTE 2	Usage autorisé de manière conditionnelle à titre d'usage principal
NOTE 3	Usage autorisé de plein droit à titre d'usage secondaire à l'habitation



ഗ
Ш
Q
⋖
ള
_

Groupe et classe d'usage	Réf. art.	Autorisé	Note
Résidentiel			
I Faible densité	24		
II Moyenne densité	25		
III Forte densité	30		
IV Chalets et maisons de villégiature	31		
V Maisons mobiles	32/142/143		
VI Roulottes	33		
VII Résidences communautaires	34		
VIII Logements intergénérationnels	35		
Industriel		•	•
I Industrie artisanale	36		
II Industrie légère	37/65		
Commerces et services		1	l
I Associés à l'usage résidentiel	39/64/72		
II De proximité	40/64	İ	
III Vente au détail de produits divers	41/64		
IV À incidence élevée	42/64		
V Liés à l'automobile	43/64		
VI Hébergement et restauration	44/64		
Culture, récréation et loisirs	,		
I Activité culturelle	45/66		
II Parcs et espaces verts	46		
III Usage extensif	47	•	+ \
IV Usage intensif	48		
V Conservation	49	1 _01	A
VI Agrotouristique	50		
VII Évènements spéciaux	51		-
Institutionnel		_	
I Services éducationnels	52/67		
II Services religieux	53/67		
III Services gouvernementaux	54/67		
IV Services divers	55/67	-	
V Services de santé et services sociaux	55.1/67		
Agriculture	33.1/07	174	
I Avec élevage	56	rt	10
	57	71.1	
II Sans élevage III Activités para-agricoles			
Forêt	58/70		
	Γ0		
I Exploitation forestière II Services forestiers	59 60		
	60		
III Activités forestières connexes	61		<u> </u>
Extraction	62/62		l
I Activités extractives	62/68	1	
Services publics	62.4	1	1
I Équipement d'utilité publique	62.1	_	
Il Équipement public de télécommunication	62.2	•	
		]	

	Norme	Réf. art.	Autorisé
	Avant	84	
ËS	Arrière	85	
MARGES	Latérale avec ouverture	86	
	Latérale sans ouverture	87	
	Latérale sur rue	88	

ZONE: REC-01

N N	Hauteur min.	89	
	Hauteur max.	90	
Ĕ	Coeff. emprise au sol max.	91	
ÉDIFICATION	Nbre de logements max.	92	
	_		

111	Usage résidentiel	165	
SAGE	Usage comm., ind., récré.	166	
S/S	Usage agricole	167	
PC	Sur terrain vacant	168	
REX	Étalage extérieur	169	
ENTRE			
ш			

	Abri forestier	137	
	Spectacle érotique	138	
	Cour à rebuts auto.	139/140	
(O	Chauffage extérieur	141	
ij	Poste d'essence	144-155	
SPÉCIFIQUES	Café terrasse	156	
뜻	Chenil	157-161	
Å	Éolienne domestique	162/163	
S	Panneaux solaires	164	
S	Construction souterraine	170	
ত্	Poulailler d'agrément	181.1-181.7	
USAGES	IIIP		
$\cup$			

	Lot distinct	
SZ	Raccordement aqueduc	
CONDITIONS	Raccordement égout	
₫	Puits et installation septique	
O	Rue publique	
ပ	Rue publique ou privée	

	Date	Règlement #
MODIF	23-01-2017	2016-10-118
	13-09-2018	2018-05-134
	12-03-2020	2019-12-165

NOTE	



	Groupe et classe d'usage	Largeur minimale en façade (m.)	Profondeur minimale (m.)	Superficie minimale (m²)	Note		
	Résidentiel						
	I Faible densité	18	30	540			
	II Moyenne densité	22	30	660			
	Jumelé	11	30	330	1		
	III Forte densité	30	30	900	2		
	En rangée	6	30	180	1-3		
	En rangée (extrémités)	9	30	270	1-4		
	IV Chalets	14	22	375			
	V Maisons mobiles	18	30	540			
	VI Roulottes			3.0			
	VII Résidences communautaires	30	30	900			
	VIII Logements intergénérationnels	30	30	300	5		
	Industriel						
	I Industrie artisanale				5		
	Il Industrie légère	50	30	3000	3		
_	9	30	30	3000	l		
LOTISSEMENT EN MILIEU DESSERVI	Commerces et services	I					
<b>造</b>	I Associé à l'usage résidentiel	24	20	620	5		
SS	II De proximité	21	30	630			
Ш	III Vente au détail de produits divers	21	30	630			
Ω	IV À incidence élevée	40	50	2000			
	V Liés à l'automobile	21	30	630			
=	VI Hébergement et restauration	21	30	630			
I	Culture, récréation et loisirs						
7	I Activité culturelle	21	30	3000			
面	II Parcs et espaces verts	ALTERNATION OF THE PARTY OF THE					
⊨	III Usage extensif		+				
	IV Usage intensif	0 4	A 3				
Ī	V Conservation	TAN			9		
띴	VI Agrotouristique		///				
Š	VII Évènements spéciaux	50	30	3000			
ΙĒ	Institutionnel						
	I Services éducationnels	30	30	2000			
_	II Services religieux	30	30	2000			
	III Services gouvernementaux	30	30	2000	9		
	IV Service divers	30	30	2000			
	V Services de santé et services sociaux	30	30	2000			
	Agriculture		1 .	11			
	I Avec élevage	50	50	3000	0		
	II Sans élevage	50	50	3000			
	III Activités para-agricoles	50	50	3000			
	Forêt						
	I Exploitation forestière	50		3000			
	II Services forestiers	50	50	3000			
	III Activités forestières connexes	50	50	3000			
	Extraction	•	•	•	•		
	I Activités extractives	100	75	10 000			
	Services publics						
	I Équipements d'utilité publique						
	Il Équipement public de télécommunication						
	, pro a special section of the secti						
	<u>i</u>	l	i	i	1		

NOTE 1	Dispositions applicables lorsque chaque unité d'habitation se trouve sur un terrain différent
NOTE 2	Dans le cas où le bâtiment total se trouve sur plusieurs terrains, la somme des dimensions des terrains doit respecter ces dispositions
NOTE 3	Dispositions applicables aux unités d'habitation contigües ne se trouvant pas aux extrémités
NOTE 4	Dispositions applicables aux unités d'habitation contigües se trouvant aux extrémités
NOTE 5	Les dispositions applicables au bâtiment principal auquel ces usages sont associés s'appliquent
! Pour connaître les normes de lotissement exigées en milieu partiellement desservi et non desservi, voir l'article 37 du règlement de lotissement	



- ! Des normes particulières s'appliquent pour les lots desservis à l'intérieur d'un corridor riverain, voir l'article 38 du règlement de lotissement
- ! Des normes particulières s'appliquent pour les postes d'essence, voir l'article 40 du règlement de lotissement
- ! Des normes particulières s'appliquent pour les lots à l'intérieur des zones exposées aux glissements de terrain, voir les articles 46 et 47 du règlement de lotissement ainsi que l'article 338 du règlement de zonage



## Annexe 4

Coupe géologique et technique de PZ-1

Coord. MTM (NAD83) zone 7 : X = 187 413,4

Y = 5 151 137,9

PZ-1

Niveau statique, 5 juin 2008 : 3,80 m p/r au sommet du tubage

Coupe géologique Coupe technique Légende 0 m Sable silteux, un peu de gravier, brun 1,52 m Tubage de protection Diamètre: 15 cm Silt argileux, trace de gravier, gris 3,57 m Niveau statique Tout venant 5 5,18 m Tuyau de P.V.C plein Argile silteuse, gris Diamètre: 5,2 cm Bentonite Sable de silice 9,14 m 10 11,58 m Sable fin silteux, gris 12,08 m Sable fin à moyen, trace de silt et gravier, gris 14,02 m Sable fin à moyen, trace 15 de silt, gris 16,46 m 18,29 m Crépine de P.V.C Ouverture: 0,010 pouce Sable fin à moyen, trace Diamètre: 5,2 cm de silt et gravier, gris 19,71 m 20 21,34 m Argile silteuse, gris Fin du forage à 21,64 m 25 Envir'eau Municipalité de Coupe géologique et technique du Fortierville piezomètre PZ-1 Dessiné par : Simon Huard, géo jr. Caractérisation hydrogéologique du puits P-5 Approuvé par : Renald McCormack, géo Projet No. EP - 2008-12

hydrogéologue